

Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation,
et de la Promotion des Langues Nationales

Secrétariat Général

Centre National des Cantines Scolaires



République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi



Stratégie de Pérennisation de l'Alimentation Scolaire au Mali



Programme
Alimentaire
Mondial

Janvier 2013

PRÉFACE

Le Gouvernement du Mali et ses partenaires se sont fortement investis depuis quelques années en faveur de la promotion des programmes d'alimentation scolaire. Au-delà de ses avantages liés à l'éducation, il est aussi prouvé que l'alimentation scolaire est bénéfique pour les petits producteurs agricoles qui peuvent approvisionner les cantines par des produits locaux. En outre, elle favorise aussi le développement local à travers les nombreuses opportunités offertes aux communautés autour de l'école. Cependant, force est de constater que de nombreux défis persistent quand il s'agit d'aller vers la pérennisation de l'alimentation scolaire au Mali.

Pour y arriver, le Ministère en charge de l'Education et ses partenaires ont élaboré une Stratégie de Pérennisation de l'Alimentation Scolaire pour soutenir l'alimentation scolaire au Mali. Il s'agit là d'un document cadre d'assistance technique et de renforcement de capacité pour appuyer la transition vers des programmes pérennes. C'est aussi un document de plaidoyer auprès des partenaires, en offrant une orientation claire aux besoins et priorités d'assistance.

La Stratégie de Pérennisation de l'Alimentation Scolaire est le résultat d'une analyse participative et prospective de la mise en œuvre actuelle du programme national d'alimentation scolaire menée par le Ministère en charge de l'Education, à travers le Centre Nationale des Cantines Scolaires (CNCS), des structures du Gouvernement représentées au Cadre de Concertation de l'Alimentation Scolaire ainsi que des partenaires d'assistance de l'alimentation scolaire.

La première phase de la présente stratégie couvre une période de trois ans (2013-2015). Une révision périodique est prévue à la fin de chaque année, et une revue finale aura lieu à la fin de la phase. The Partnership for Child Development (PCD) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), qui ont appuyé le CNCS dans l'élaboration et la finalisation du document, continueront à jouer un grand rôle dans sa mise en œuvre, et appuieront aussi le CNCS à susciter l'intérêt des bailleurs de fonds à travers le plaidoyer de haut niveau.

*La Directrice Nationale des Cantines
Scolaires*

Dr. Zalia Maïga Touré

REMERCIEMENTS

Ce document de Stratégie de Pérennisation de l'Alimentation Scolaire au Mali a été préparé grâce aux concours du Centre National des Cantines Scolaires (CNCS) et de ses partenaires. Le CNCS remercie The Partnership for Child Development (PCD) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour l'initiative et pour leurs appuis aux activités d'élaboration et de validation du document.

Le CNCS remercie particulièrement M. Amadou Sekou Diallo de PCD et M. Aboubacar Guindo du PAM ; et tout le personnel du CNCS pour leurs efforts dans la rédaction, la lecture et la revue du document.

En outre, le CNCS remercie aussi le Ministère de l'Agriculture, la Division Santé Scolaire de la Direction Nationale de la Pédagogie, la Cellule de Planification et de Statistique de l'Education et la Direction des Finances et du Matériel (DFM) de l'Education pour la mise à disposition de diverses informations et données utiles à l'élaboration du document.

Enfin, le CNCS exprime sa gratitude au Cadre de Concertation de l'ALISCO – notamment à l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV), Catholic Relief Services (CRS), Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA), la Direction Nationale de la Promotion de la Femme (DNPF), la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) et la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) – pour leur contribution dans la revue et la validation technique du document.

SIGLES/ABRÉVIATIONS

AE :	Académie d'Enseignement
ALISCO :	Alimentation Scolaire
ANSSA :	Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
BCR :	Bureau Central du Recensement
BM :	Banque Mondiale
CAP :	Centre d'Animation Pédagogique
CED :	Centre d'Education pour le Développement
CGS :	Comité de Gestion Scolaire
CNCS :	Centre Nationale des Cantines Scolaires
CNR-ENF:	Centre National des Ressources de l'Education Non-Formelle
CPS :	Cellule de Planification et de Statistique
CRS :	Catholic Relief Services (Services de Secours Catholiques)
CSA :	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSCRP :	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
DFM :	Direction des Finances et du Matériel
DNEB :	Direction Nationale de l'Education de Base (actuelle Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental – DNEF)
DRB :	Direction Régionale du Budget
EAC :	Enquête Agricole de Conjoncture
EPT :	Education Pour Tous
FEWSNET :	Famine Early Warning Systems Network (Réseau des Systèmes d'Alerte Précoce de la Faim)
HDR :	Human Development Report (Rapport de Développement Humain)
HGSF :	Home Grown School Feeding (Alimentation Scolaire à base de Produits

	Locaux)
IDH :	Indice de Développement Humain
INSTAT :	Institut National de Statistique
LOA :	Loi d’Orientation Agricole
LOAS :	Loi d’Orientation sur l’Alimentation Scolaire
MA :	Ministère de l’Agriculture
MATCL :	Ministère de l’Administration Territoriale et des Collectivités Locales
MEALN :	Ministère de l’Education, de l’Alphabétisation et des Langues Nationales
MEBALN :	Ministère de l’Education de Base, de l’Alphabétisation et des Langues Nationales
MEF :	Ministère de l’Economie et des Finances
MEP :	Ministère de l’Elevage et de la Pêche
MICS :	Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples)
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPAM :	Office des Produits Agricoles du Mali
P4P :	Purchase for Progress (Achats au service du Progrès)
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PCD :	The Partnership for Child Development (Partenariat pour le Développement de l’Enfant)
PIB :	Produit Intérieur Brut
PISE :	Programme d’Investissement Sectoriel de l’Education
PNSA :	Programme National de Sécurité Alimentaire

PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODEC :	Programme Décennal de Développement de l'Éducation
PROMISAM :	Programme de Mobilisation des Initiatives en Matière de Sécurité Alimentaire
PSSA :	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNB :	Revenu National Brut
S&E :	Suivi et évaluation
SAP :	Système d'Alerte Précoce
SNSA :	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNV :	Organisation Néerlandaise de Développement

SOMMAIRE

TABLEAUX ET FIGURES	VII
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
1. INTRODUCTION.....	6
1.1. Contexte et justification.....	6
1.2. Objectifs	8
2. MALI : APERÇU SUR LE PAYS	10
2.1. Education	11
2.2. Agriculture et sécurité alimentaire	14
3. ALIMENTATION SCOLAIRE AU MALI.....	19
3.1. Evolution au cours des dernières années	19
3.2. Les principales interventions	20
3.2.1. <i>L'Etat malien: le programme national d'alimentation scolaire</i>	20
3.2.2. <i>Le PAM : l'appui à l'éducation de base</i>	21
3.2.3. <i>CRS : le programme de la nourriture pour l'éducation et la nutrition infantile</i>	21
3.2.4. <i>Autres interventions</i>	22
4. ANALYSE DU PROGRAMME NATIONAL D'ALIMENTATION SCOLAIRE.....	23
4.1. Analyse des besoins.....	23
4.1.1. <i>Conception et mise en œuvre</i>	23
4.1.2. <i>Environnement propice : Cadre politique solide</i>	26
4.1.3. <i>Environnement propice : Capacité institutionnelle et coordination cohérentes</i>	28
4.1.4. <i>Environnement propice : Financement stable et planification</i>	29
4.1.5. <i>Environnement propice : Participation et appropriation communautaires</i>	31
4.2. Synthèse des résultats de l'analyse	32
5. FEUILLE DE ROUTE DE LA STRATEGIE DE PERENNISATION.....	34
REFERENCES	41

TABLEAUX ET FIGURES

Liste des Tableaux

Tableau 1: Évolution de l'indice de développement humain (IDH) du Mali	10
Tableau 2: Taux bruts d'admission au 1 ^{er} cycle (%) par région en 2009-2010	12
Tableau 3: Taux de scolarisation et d'achèvement des 1 ^{ers} et 2 ^{nds} cycles en 2009-2010	13
Tableau 4: L'évolution des superficies et des productions céréalières	15
Tableau 5: Céréales consommées par personne, par produit et par région en moyenne	16
Tableau 6: Financement des cantines scolaires par le budget d'Etat	30
Tableau 7: La situation de l'ALISCO au Mali selon les cinq normes de pérennisation	33
Tableau 8: Plan d'action de la Stratégie de Pérennisation de l'ALISCO	37

Liste des Figures

Figure 1: Etapes de la transition vers des programmes d'ALISCO pérennes	7
Figure 2: Transfert progressif des fonctions et activités d'ALISCO	8
Figure 3: Revenu national brut par habitant (\$ US) en 2009	11
Figure 4 : Taux nets de scolarisation (%) par région en 2009-2010	13
Figure 5: Taux d'achèvement du 1 ^{er} cycle (%) par région en 2009-2010	13
Figure 6: Flux céréalières au Mali	16
Figure 7: Calendrier saisonnier et évènements significatifs au Mali	17
Figure 8: L'insécurité alimentaire à l'échelle nationale au Mali	17
Figure 9: Proportion d'écoles à cantine dans le pays et en zone d'insécurité alimentaire	20
Figure 10: Les principaux intervenants	20
Figure 11: Modèle d'approvisionnement et rôles des acteurs du programme national	25
Figure 12: Organisation institutionnelle et concertation entre les parties prenantes	29

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les récentes crises alimentaires, énergétiques et financières ont mis en évidence l'importance des programmes d'alimentation scolaire à la fois comme un filet de protection sociale pour les enfants vivant dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et aussi dans le cadre des politiques et plans nationaux d'éducation. Les programmes d'alimentation scolaire ont pour objectif principal de contribuer à l'accroissement de la scolarisation et du maintien des enfants à l'école. Ainsi, ils contribuent de façon significative à la réalisation des OMD et de l'EPT.

En outre, étant donné que les programmes d'alimentation scolaire fonctionnent pour un nombre fixe de jours par an et ont un panier alimentaire prédéterminé, ils peuvent aussi fournir une opportunité aux paysans et agriculteurs locaux en créant une demande structurée et prévisible pour leurs produits, renforçant ainsi le marché et les systèmes autour du marché. Ce concept, aussi connu sous le nom de "l'alimentation scolaire à base de produits locaux" (HGSF en anglais), est identifié par le Groupe du Millénaire contre la Faim comme étant un moyen rapide de combattre la pauvreté et la faim.

Les pays à faible revenu, qui commencent à se tourner vers la mise en œuvre de programmes d'alimentation scolaire basés sur la production locale et sur financement de l'Etat, offrent l'occasion idéale de renforcer les liens entre l'alimentation scolaire, l'agriculture et le développement communautaire. Les principales conditions préalables pour la pérennisation de l'alimentation scolaire sont l'intégration de l'alimentation scolaire dans les politiques et plans nationaux (surtout les plans sectoriels de l'éducation), le financement national, et la capacité de mise en œuvre nationale. Les pays qui ont réussi cette transition sont tous devenus moins dépendants des ressources externes dans leurs programmes d'alimentation scolaire.

Ce document de Stratégie de Pérennisation est proposé pour une période transitoire. Par Stratégie de Pérennisation, il s'agit de faire la transition des programmes d'alimentation scolaire assistés vers des programmes mieux conçus, mieux structurés, plus autonomes et avec une plus grande appropriation par le Gouvernement et les communautés. La Stratégie de Pérennisation constitue donc d'abord, une compréhension commune de la situation actuelle de l'alimentation scolaire du pays, des acquis aux défis et faiblesses de l'heure, puis l'identification d'actions pour remédier à ces défis et faiblesses ; ceci à travers un engagement de toutes les parties prenantes de manière coordonnée.

Près de la moitié de la population malienne a moins de 15 ans, ce qui fait de l'éducation l'un des principaux défis du pays. D'une manière générale, en 2009-2010, les taux bruts d'admission au premier cycle au Mali étaient supérieurs à 70%. Toutefois, si les taux de la capitale sont remarquablement élevés (109,3%), ceux des régions de Sikasso, Mopti et Kidal le sont beaucoup moins avec respectivement 63,3% ; 63,7% et 62,8%. Aussi, pour la même période, les statistiques montrent une faible admission des filles (69,1%) à l'école par rapport aux garçons (80,3%). Les taux d'achèvement des deux cycles du fondamental en moyenne dans l'ensemble du pays sont faibles, surtout pour le second cycle (37,2% contre

56,3% au premier cycle). Ces faibles taux d'achèvement sont particulièrement importants dans la partie septentrionale – Kidal (24,6%), Tombouctou (35,1%), Mopti (38,8%) et Gao (41,7%).

L'économie du Mali repose essentiellement sur le secteur agricole, avec une population agricole représentant environ 80% de la population totale du pays. Le secteur agricole contribue pour 40 à 45% au PIB, avec un taux de croissance moyen de 3,6% par an. La superficie des zones cultivables et inondables est estimée à 2,2 millions d'hectares. En plus, le Mali dispose d'un cheptel abondant et diversifié. Cependant, ces énormes potentialités cachent divers handicaps (savoir-faire sous-exploité, dégradation continue des ressources naturelles, fragilité accrue des écosystèmes, et dépendance persistante aux aléas climatiques) qui freinent le développement du secteur agricole. D'une manière générale, les producteurs agricoles maliens sont des producteurs de subsistance, et beaucoup ne sont pas orientés vers les opportunités de marché.

Le Mali, à l'instar de nombreux pays sahéliens, connaît une alternance de bonnes et mauvaises campagnes agricoles, est en proie à l'insécurité alimentaire et a été souvent marqué par des crises alimentaires. Selon des études récentes, près de 40% de la population malienne est en situation d'insécurité alimentaire ou de vulnérabilité, et environ 43% des enfants souffrent de malnutrition.

Activité traditionnelle au Mali, puisqu'elle remonte à la période des indépendances, l'alimentation scolaire a connu une évolution au fil du temps qui l'amène aujourd'hui à être clairement reconnue et acceptée comme étant l'un des moyens les plus efficaces permettant de soutenir la scolarisation et le maintien des enfants à l'école. L'un des plus grands acquis en faveur de l'alimentation scolaire au Mali est l'adoption de la Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire en Novembre 2009, qui a pour finalité « d'assurer la prise en charge de l'alimentation scolaire de façon pérenne afin que la faim ne soit pas un obstacle à l'accès, au maintien à l'école et au développement de l'élève ». Cependant, malgré les progrès réalisés par le Gouvernement, et bien que ses impacts positifs soient unanimement reconnus, l'alimentation scolaire au Mali fait face à de nombreux défis dans sa conception et sa mise œuvre et est trop dépendante de l'assistantat

L'ouvrage "Repenser l'alimentation scolaire", coréalité par la Banque Mondiale, le PAM et PCD, qui fait une analyse de l'alimentation scolaire et de sa pérennisation, identifie un programme d'alimentation scolaire pérenne comme étant celui ayant les cinq normes suivantes: un cadre politique solide; une capacité institutionnelle et une coordination solides; un financement et une planification stables; une conception et mise en œuvre solides; et une participation communautaire ou plutôt une plus grande appropriation du programme par la communauté.

L'analyse descriptive du programme national d'alimentation scolaire du Mali selon les cinq normes de pérennisation, fait ressortir les faiblesses et lacunes suivantes au niveau de :

- **La conception et de la mise en œuvre** : un besoin de définir, sur le plan national et local, des procédures dans le ciblage des écoles ; un besoin d'avoir des qualités standards des rations, prenant en compte les aspects nutritifs et les habitudes alimentaires ; une faiblesse dans le processus de dotation, d'approvisionnement et

de gestion des vivres avec une faible implication des CGS ; une faible participation des petits producteurs dans le cadre du HGSP ; une faiblesse dans le système de S&E, insuffisance d'informations et de données, et faiblesse dans le rapportage.

- **Le cadre politique** : un besoin de partager et diffuser le contenu de la politique nationale ; et un besoin de finaliser le projet de texte de loi d'orientation sur l'alimentation scolaire.
- **La capacité institutionnelle et de la coordination** : un besoin de renforcer les capacités du CNCS ; un besoin de renforcer les points focaux des AE et CAP ; un besoin de mise en synergie avec les départements sectoriels et des agences/structures nationales de sécurité alimentaire et de santé/nutrition ; un besoin de coordination avec les structures intervenant dans la santé, l'hygiène et l'assainissement scolaires et les ONG partenaires ; une faible collaboration entre les Collectivités Territoriales et les services déconcentrés ; et un besoin de dynamiser les cadres de concertation.
- **Le financement** : un besoin de renforcer, stabiliser et diversifier le financement des cantines scolaires ; et un besoin de renforcer la gouvernance des fonds transférés pour les cantines scolaires.
- **La participation de la communauté** : un besoin d'alphabétisation des communautés ; un besoin de formation et de renforcement de capacité des CGS ; et un besoin de mobilisation/sensibilisation des communautés.

Pour soutenir le Gouvernement du Mali et les autres parties prenantes dans la pérennisation de l'alimentation scolaire, en appuyant la transition des programmes assistés vers des programmes intégrés et autonomes, les appuis techniques et les renforcements de capacités pour une première phase (2013-2015) s'orienteront principalement vers les activités ci-dessous autour des cinq grands axes d'interventions interdépendants.

- **Conception et mise en œuvre** :
 - L'élaboration d'un manuel de procédures, détaillant les critères de ciblage énoncés dans la politique nationale ;
 - La prise en compte dans le manuel de procédures les détails de qualités standards des rations, incluant les aspects nutritifs et les habitudes alimentaires ; les normes précises de dotation, d'approvisionnement et de gestion des vivres en attribuant un grand rôle aux CGS ; et une part des achats auprès des petits producteurs locaux ;
 - Le développement d'une stratégie de communication sur les procédures de mise en œuvre de l'alimentation scolaire ;
 - Le partage des expériences du PAM (P4P) et de CRS dans les programmes HGSP avec le CNCS et d'autres partenaires ;
 - L'initiation au sein du CNCS d'un projet pilote HGSP dans les zones d'intervention de l'Etat ;
 - L'élaboration et la validation de la stratégie nationale de suivi et évaluation
 - La diffusion de la stratégie nationale de suivi et évaluation ;
 - La finalisation de l'évaluation d'impact de PCD et le partage des résultats avec le CNCS et d'autres partenaires ; et
 - La mise à disposition et l'opérationnalité d'une carte et d'une base de données de l'alimentation scolaire.

- **Cadre politique :**
 - La tenue de réunions techniques avec les départements sectoriels et les ONG partenaires d'une part, et l'organisation des missions de formation et de sensibilisation des acteurs locaux d'autre part ;
 - L'organisation d'une concertation nationale avec les acteurs centraux pour finaliser le projet de texte de Loi d'Orientation sur l'Alimentation Scolaire pour la future session parlementaire.

- **Capacité institutionnelle et coordination :**
 - La mise à niveau des chefs de département et des agents du CNCS ;
 - L'organisation de voyages d'étude sur la gestion des cantines scolaires ;
 - L'équipement du CNCS ;
 - La formation des agents et responsables du CNCS sur les aspects de qualité, de nutrition et de planification ; et
 - La formation des agents du CNCS en gestion de situation d'urgence ;
 - L'équipement des points focaux AE et CAP ;
 - La formation des points focaux AE et CAP sur le suivi et évaluation ; et
 - La formation des points focaux AE et CAP sur les procédures de gestion des cantines.
 - Le renforcement du Cadre de Concertation de l'alimentation scolaire au niveau central par l'adoption des nouveaux termes de référence élaborés concernant ses missions et ses groupes de travail ; et
 - La tenue de réunions techniques pour favoriser une meilleure collaboration entre les Collectivités Territoriales et les services déconcentrés et rendre plus dynamiques les cadres de concertation déconcentrés.

- **Financement :**
 - L'organisation des Collectivités Territoriales et des communautés à générer localement des ressources en vue d'assurer le financement de leurs cantines scolaires ;
 - L'organisation d'une campagne de mobilisation de fonds, en forme de Téléthon ; et
 - Le renforcement de la gouvernance du financement actuel de l'alimentation scolaire, à travers la facilitation de rencontres d'échanges entre le CNCS, la DFM, les DRB, les Perceptions, les Collectivités Territoriales et services déconcentrés d'une part ; et le développement d'un mécanisme de suivi et de rapportage du financement d'autre part.

- **Participation communautaire :**
 - L'alphabétisation des acteurs au niveau communautaire, à travers la traduction en langues nationales des documents essentiels tels que la politique nationale, la LOAS, les outils de suivi et évaluation et le manuel de procédures ;
 - L'organisation de campagnes d'alphabétisation à l'endroit des acteurs au niveau communautaire ;
 - La formation et le renforcement des capacités des CGS dans la gestion des cantines scolaires d'une manière générale ; et

- L'initiation d'activités au niveau des communautés, telles que les jardinages à l'aide de système de goutte à goutte, impliquant surtout les groupements féminins, destinées à approvisionner les cantines scolaires ou à générer des ressources en leur faveur.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

L'alimentation scolaire est un ensemble d'interventions pour soutenir la scolarisation à travers une alimentation saine, équilibrée, régulière, variée et diversifiée. L'alimentation scolaire comprend ainsi un programme de cantine scolaire, consistant à délivrer des aliments aux élèves à l'école - sous forme de repas ou de rations à emporter en famille -, mais aussi des actions complémentaires de santé, de nutrition, d'hygiène et d'assainissement. Les programmes d'alimentation scolaire contribuent de façon significative à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'Education Pour Tous (EPT). Les récentes crises alimentaires, énergétiques et financières ont mis en évidence l'importance des programmes d'alimentation scolaire à la fois comme un filet de protection sociale pour les enfants vivant dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et aussi dans le cadre des politiques et plans nationaux d'éducation. Les programmes d'alimentation scolaire ont pour objectif principal de contribuer à l'accroissement de la scolarisation et du maintien des enfants à l'école.

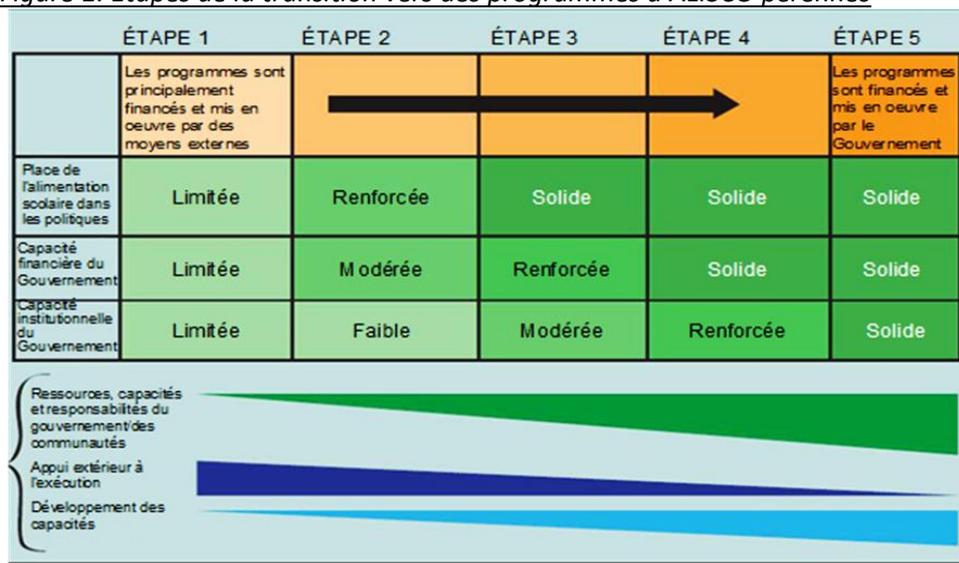
En outre, étant donné que les programmes d'alimentation scolaire fonctionnent pour un nombre fixe de jours par an et ont un panier alimentaire prédéterminé, ils peuvent aussi fournir une opportunité aux paysans et agriculteurs locaux en créant une demande structurée et prévisible pour leurs produits, renforçant ainsi le marché et les systèmes autour du marché. Ce concept, aussi connu sous le nom de "l'alimentation scolaire à base de produits locaux" (Home Grown School Feeding – HGSF – en anglais), est identifié par le Groupe du Millénaire contre la Faim comme étant un moyen rapide de combattre la pauvreté et la faim. Ces programmes sont soutenus par la vision du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD), qui vise à avoir des programmes pilotés au niveau national, visant à améliorer la sécurité alimentaire et la production agricole locale.

L'ouvrage "Repenser l'alimentation scolaire" - coréalisé par la Banque Mondiale (BM), le Programme Alimentaire mondial (PAM), et le Partnership for Child Development (PCD) fait une analyse de l'alimentation scolaire et de sa pérennisation. Il en ressort qu'aujourd'hui, presque tous les pays cherchent, d'une manière ou d'une autre, à nourrir leurs enfants à l'école. La couverture est plus complète dans les pays riches et à revenu moyen. Cependant, là où le besoin se fait le plus sentir - en termes de famine, de pauvreté et de faibles indicateurs sociaux -, les programmes d'alimentation scolaire ont tendance à être plus petits, bien que ciblant plus souvent les régions les plus exposées à l'insécurité alimentaire. Dans la plupart des pays d'Afrique Sub-Saharienne, les programmes existants ont tendance à s'appuyer sur un financement et une mise en œuvre externes (Bundy et al., 2009).

Les pays à faible revenu, qui commencent à se tourner vers la mise en œuvre de programmes d'alimentation scolaire basés sur la production locale et sur financement de l'Etat, offrent l'occasion idéale de renforcer les liens entre l'alimentation scolaire, l'agriculture et le développement communautaire. L'analyse commune BM/PAM/PCD identifie cinq étapes dans ce processus de transition vers des programmes pérennes (Figure 1) et tire trois conclusions principales. Premièrement, les programmes menés dans les pays à faible revenu dépensent des montants extrêmement variés, avec des possibilités

concomitantes pour la maîtrise des coûts au cours du processus de transition. Ensuite, il apparaît que les programmes deviennent relativement plus abordables avec la croissance économique, ce qui soutient l'idée de concentrer l'appui sur les pays à faible revenu pour les aider pendant la phase de transition. Enfin, les principales conditions préalables pour la pérennisation de l'alimentation scolaire sont l'intégration de l'alimentation scolaire dans les politiques et plans nationaux (surtout les plans sectoriels de l'éducation), le financement national, et la capacité de mise en œuvre nationale (Bundy et al., 2009). Les pays qui ont réussi cette transition sont tous devenus moins dépendants des ressources externes dans leurs programmes d'alimentation scolaire.

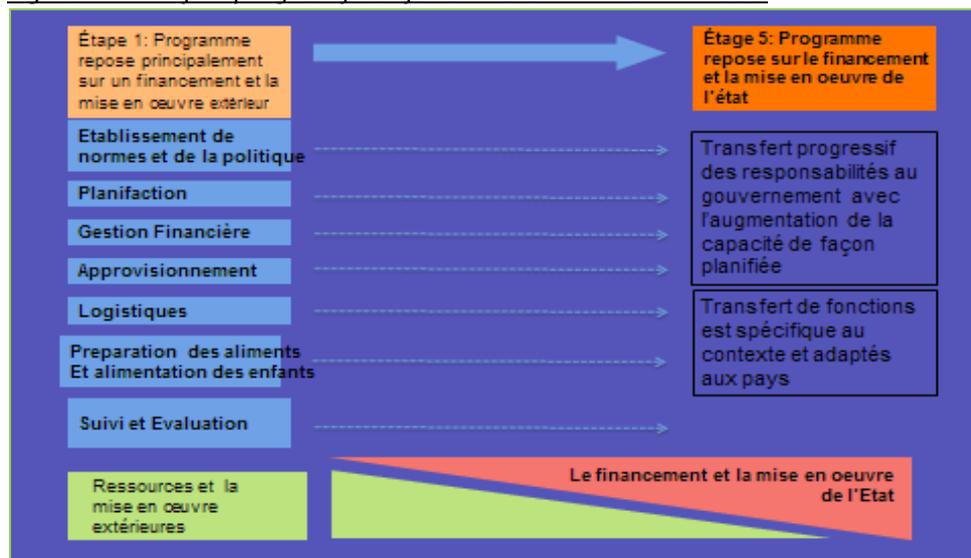
Figure 1: Etapes de la transition vers des programmes d'ALISCO pérennes



Source: adaptée à partir de Bundy et al., 2009

Ainsi, le document de Stratégie de Pérennisation est proposé pour une première période transitoire de trois ans (2013-2015). Par Stratégie de Pérennisation, il s'agit de faire la transition des programmes d'alimentation scolaire assistés vers des programmes mieux conçus, mieux structurés, plus autonomes et avec une plus grande appropriation par le Gouvernement et les communautés, tel que décrit plus haut. Dans ce cadre, plusieurs compétences et fonctions (planification, gestion, approvisionnement, cuisson, suivi, etc.) sont progressivement transférées au Gouvernement avec l'augmentation de la capacité de façon planifiée, selon le contexte propre au pays en question (Figure 2).

Figure 2: Transfert progressif des fonctions et activités d'ALISCO



Source: adaptée à partir de Bundy et al., 2009

La Stratégie de Pérennisation constitue donc d'abord, une compréhension commune de la situation actuelle de l'alimentation scolaire du pays, des acquis aux défis et faiblesses de l'heure, puis l'identification d'actions pour remédier à ces défis et faiblesses ; ceci à travers un engagement de toutes les parties prenantes de manière coordonnée. Ainsi, le Gouvernement et ses principaux partenaires internationaux et locaux s'en serviront comme document de référence pour l'ensemble de leurs activités d'assistance technique, de renforcement de capacité, de plaidoyer et de mobilisation d'initiatives en faveur de l'alimentation scolaire pour une période déterminée.

1.2. Objectifs

Face aux défis de sécurité alimentaire et d'éducation, le Gouvernement du Mali s'est fortement engagé dans la promotion de l'alimentation scolaire. La Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire, adoptée en 2009, vise à faire en sorte que la faim ne soit plus une barrière entre les enfants et l'éducation. Le Gouvernement a confirmé son engagement envers la politique avec le lancement d'un programme national d'alimentation scolaire, mis en œuvre par l'Etat, en investissant dans la construction et la réhabilitation d'infrastructures de cantines scolaires, et enfin en créant un Centre National des Cantines Scolaires (CNCS) en 2011.

Cependant, malgré les progrès réalisés par le Gouvernement, et bien que ses impacts positifs soient unanimes reconnus, l'alimentation scolaire au Mali fait face à de nombreux défis dans sa conception et sa mise œuvre et est trop dépendante de l'assistanat. Etant donné qu'aucune assistance n'est garantie de manière indéfinie, la nécessaire pérennisation de l'alimentation scolaire au Mali passe par une réponse diligente et effective à ces défis. Ainsi, cette Stratégie de Pérennisation a pour objectifs de :

- Appuyer la prise de leadership dans l'appropriation effective par tous les acteurs, tant au niveau national que local, de l'alimentation scolaire, avec des objectifs bénéficiant, entre autres, les écoliers, les producteurs locaux et les communautés ;

- Renforcer les capacités nécessaires pour la conception et la mise en œuvre efficaces des programmes d'alimentation scolaire, avec une participation accrue des producteurs locaux et des communautés ; et
- Renforcer le partenariat entre les acteurs et parties prenantes, y compris les donateurs et les partenaires d'exécution, pour une meilleure collaboration et une transition rapide vers des programmes pérennes et multisectoriels.

Ce document fait d'abord une revue de littérature de la situation socioéconomique au Mali, avec un regard particulier sur l'éducation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que de l'évolution de l'alimentation scolaire au Mali – avec une présentation des différents programmes. Ensuite, une analyse de la conception et de la mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire est faite en rapport aux normes de pérennisation, permettant de dégager les différentes faiblesses et lacunes, ainsi que les besoins d'appuis dans la conception et la mise en œuvre. Enfin, des activités de renforcement de capacités et d'assistances techniques – identifiées par le CNCS et ses partenaires – sont proposées pour faire face à ces faiblesses et lacunes et répondre aux besoins en vue d'aller vers la pérennisation de l'alimentation scolaire au Mali.

2. MALI : APERÇU SUR LE PAYS

Le Mali est un pays à faible revenu situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, avec une superficie de plus de 1.241.000 Km² et une population de plus de 14,5 million d'habitants, dont 77% vivant en zones rurales, et un taux annuel d'accroissement de population de 3,6% (INSTAT/BCR, 2009). Le Mali comprend huit régions administratives (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) et le district de Bamako, la capitale du pays. Il est traversé par deux grands fleuves: le Sénégal et le Niger. La densité, très variable, peut passer de 90 habitants/km² dans le delta central du Niger à moins de 5 habitants/km² dans la région saharienne du Nord. Le pays possède trois zones climatiques: les deux tiers du Nord du pays, entièrement désertiques, appartiennent au Sahara; l'Ouest et le Centre appartiennent à la région sahélienne et sont couverts de steppe remplacée progressivement vers le Sud par la savane. Enfin, la région soudanaise à l'extrême Sud du pays est pluvieuse avec des forêts denses.

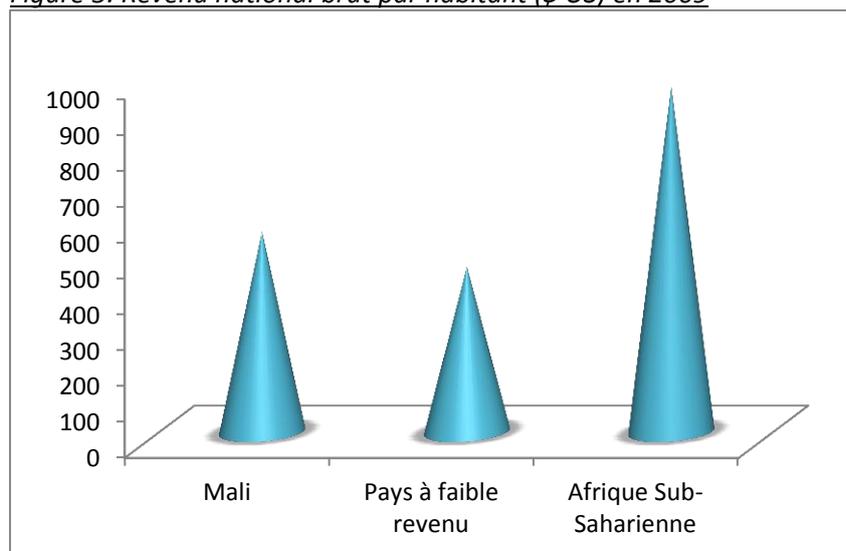
L'économie malienne repose essentiellement sur le secteur rural (agriculture, élevage, foresterie et pêche). L'activité industrielle est concentrée autour des activités agricoles. Le Mali est un pays à fort potentiel minier; l'immigration et le tourisme constituent aussi de très importantes mannes de revenus. Le Mali dépend de l'aide étrangère et est très vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux de pétroles et produits agricoles. Selon le PNUD (2011), l'Indice de Développement Humain du Mali, bien qu'en nette progression depuis 30 ans, demeure inférieur au seuil du faible niveau et à la moyenne de l'Afrique Sub-Saharienne (Tableau 1). Aussi, le revenu brut par habitant au Mali, bien que supérieur à la moyenne des pays à faible revenu, demeure très faible (Figure 3). Par ailleurs, l'espérance de vie moyenne à la naissance au Mali est de 51,4 ans, le taux d'alphabétisation des adultes est de 26%, le PIB par habitant est de 1.083 \$ US et plus de 50% de population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Tableau 1: Évolution de l'indice de développement humain (IDH) du Mali

Année	Mali	Développement humain faible	Afrique Sub-Saharienne	Monde
1980	0,174	0,316	0,365	0,558
1985	0,182	0,334	0,374	0,576
1990	0,204	0,347	0,383	0,594
1995	0,231	0,363	0,395	0,613
2000	0,275	0,383	0,401	0,634
2005	0,319	0,422	0,431	0,660
2006	0,326	0,430	0,438	0,664
2007	0,338	0,437	0,445	0,670
2008	0,346	0,443	0,451	0,674
2009	0,352	0,448	0,456	0,676
2010	0,356	0,453	0,460	0,679
2011	0,359	0,456	0,463	0,682

Source: élaboré à partir des données du PNUD (2011)

Figure 3: Revenu national brut par habitant (\$ US) en 2009



Source: élaborée à partir des données de la Banque Mondiale

Enfin, depuis Janvier 2012, le Mali fait face à une crise sécuritaire et institutionnelle sans précédent. Les trois régions de sa partie septentrionale sont tombées entre les mains de groupes armés, avec comme conséquences le déplacement à l'intérieur et à l'extérieur du pays de plusieurs centaines de milliers de personnes. Cette double crise, qui a des répercussions négatives sur l'économie, place les interventions d'urgence – surtout dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation – au cœur des priorités du pays.

2.1. Education

Près de la moitié de la population malienne a moins de 15 ans (INSTAT/BCR, 2009), ce qui fait de l'éducation l'un des principaux défis du pays. En effet, les Articles 17 et 18 de la Loi Fondamentale (1992) définissent l'éducation – tout comme l'instruction et la formation – comme étant des droits reconnus pour tout citoyen, et que l'éducation est un moyen de contribuer à l'égalité des chances. L'Article 2 du Titre 1 de la Loi d'Orientation sur l'Education (1999) identifie l'éducation comme une priorité nationale, et stipule que le service public de l'éducation doit contribuer à l'égalité des chances.

La forte volonté politique affirmée dans la Loi Fondamentale et de la Loi d'Orientation sur l'Education est traduite dans le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC 2000-2010), qui avait pour objectifs de porter le taux de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental à au moins 95% et réduire les disparités entre les régions et entre les villes et les campagnes; accroître le taux de scolarisation des filles; et améliorer la qualité de l'enseignement fondamentale. En outre, la troisième phase du Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE III 2010-2012) réaffirme quant à elle la priorité accordée à l'enseignement fondamental, et met un focus particulier sur la scolarisation des filles, l'alimentation scolaire, la formation des enseignants, le développement de la petite enfance et l'éducation non-formelle. Enfin, le Gouvernement vise, à travers la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017), à garantir la qualité, l'équité et efficacité du système éducatif; renforcer les structures décentralisées de l'éducation; renforcer l'enseignement technique et professionnel et promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche.

Depuis l'indépendance, de nombreux efforts ont été réalisés dans le domaine l'accès à l'éducation, mais beaucoup restent à faire car un nombre élevé d'enfants demeure toujours exclu du système scolaire. Cette exclusion est exacerbée, surtout en milieu rural, par les distances à parcourir, l'insécurité alimentaire, ou encore le nomadisme des parents. Selon l'Annuaire National des Statistiques Scolaires de l'Enseignement Fondamental 2009-2010 (CPS, 2010), l'effectif total des élèves du premier cycle de l'enseignement fondamental - public, privé, communautaire et medersa - est estimé à 2.138.102 élèves dont 45,8% de filles, et celui du second cycle s'élève à 510.672 élèves dont 41,5% de filles.

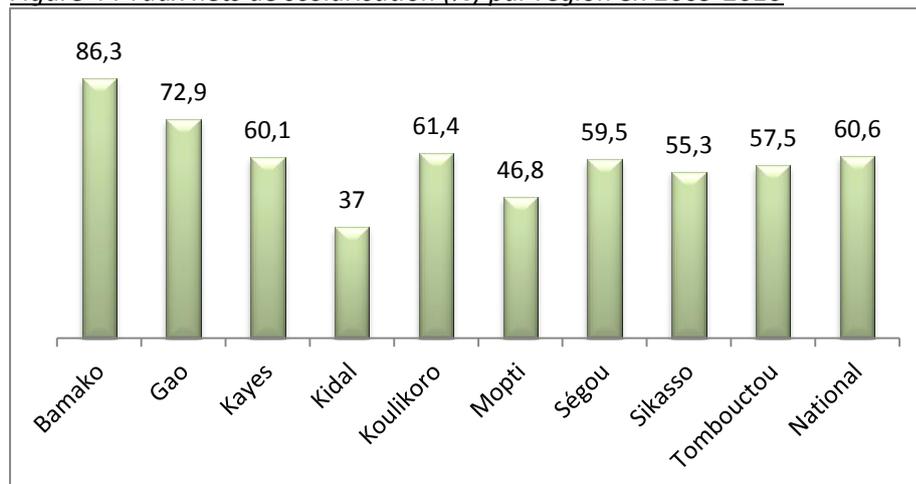
D'une manière générale, les taux bruts d'admission au premier cycle au Mali sont supérieurs à 70% (Tableau 2). Toutefois, si les taux de la capitale sont remarquablement élevés, ceux des régions de Sikasso, Mopti et Kidal le sont beaucoup moins ; tout comme, les taux montrent une faible admission des filles à l'école par rapport aux garçons. Aussi, tel qu'illustré dans la Figure 4 ci-dessous, le taux net de scolarisation au premier cycle au plan national est aux alentours de 60%, une nette progression par rapport aux débuts des années 1990 où il était aux environs de 20%. Malgré tout, certaines régions (Mopti et Kidal) ont toujours des taux inférieurs à 50%. En outre, tel que montré dans le Tableau 3, la scolarisation demeure en gros faible côté filles et très faible au niveau du second cycle (un taux net de 31,5% au plan national). Enfin, les taux d'achèvement des deux cycles du fondamental en moyenne dans l'ensemble du pays sont faibles, surtout pour le second cycle. Ces faible taux d'achèvement sont particulièrement importants dans la partie septentrionale (Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) du pays, avec des taux se situant autour des 40, 30 et 20% (Figure 5).

Tableau 2: Taux bruts d'admission au 1^{er} cycle (%) par région en 2009-2010

	Garçon	Fille	Ensemble
Bamako	108,1	110,5	109,3
Gao	94,1	75,7	84,8
Kayes	89,5	67,1	78
Kidal	73,7	50,9	62,8
Koulikoro	79,2	66,1	72,6
Mopti	63,6	63,7	63,7
Ségou	78,8	66,8	72,7
Sikasso	70,3	56,5	63,3
Tombouctou	80,5	71,8	76,1
National	80,3	69,1	74,7

Source: élaboré à partir des données de la CPS

Figure 4 : Taux nets de scolarisation (%) par région en 2009-2010



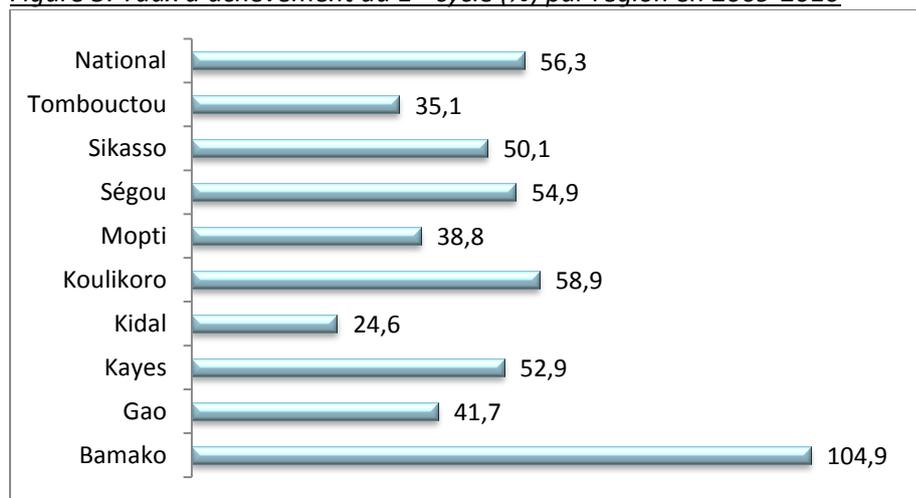
Source: élaborée à partir des données de la CPS

Tableau 3: Taux de scolarisation et d'achèvement des 1^{ers} et 2^{nds} cycles (%) en 2009-2010

		Garçon	Fille	Ensemble
Taux brut de scolarisation	1er cycle	87,4	71,8	79,5
	2nd cycle	60	41,8	50,8
Taux net de scolarisation	1er cycle	66,8	54,6	60,6
	2nd cycle	37,4	25,8	31,6
Taux d'achèvement	1er cycle	64,1	48,6	56,3
	2nd cycle	45,5	29	37,2

Source: élaboré à partir des données de la CPS

Figure 5: Taux d'achèvement du 1^{er} cycle (%) par région en 2009-2010



Source: élaborée à partir des données de la CPS

2.2. Agriculture et sécurité alimentaire

L'économie du Mali repose essentiellement sur le secteur agricole, avec une population agricole représentant environ 80% de la population totale du pays. Le secteur agricole contribue pour 40 à 45% au PIB, avec un taux de croissance moyen de 3,6% par an, selon les statistiques du Ministère en charge de l'Agriculture. Aussi, le Mali a un potentiel de terres utilisables de 46,6 millions d'hectares (ha), dont 12,2 millions d'ha de terres agricoles; 2,2 millions d'ha de terres irrigables et inondables; 30 millions d'ha de pâturage; 3,3 millions d'ha de réserve de faune; et 1,1 million d'ha de réserve forestière. La superficie des zones cultivables et inondables est estimée à 2,2 millions d'hectares. En plus, le Mali dispose d'un cheptel abondant et diversifié, dont 7,1 millions de bovins, 19 millions d'ovins/caprins, 0,6 millions de camelins, et 25 millions de volailles (Diallo Y. , 2008).

Cependant, ces énormes potentialités cachent les divers handicaps qui freinent son développement. Tout d'abord, on estime qu'environ 600.000 exploitants agricoles disposent d'un savoir-faire sous-exploité. Ensuite, il existe une dégradation continue des ressources naturelles et l'avancée du désert, une fragilité accrue des écosystèmes, et une dépendance persistante de l'agriculture aux aléas climatiques. Enfin, le contexte du monde rural est marqué par une situation de pauvreté et de précarité aggravée par un environnement économique concurrentiel et difficilement soutenable, et de la forte croissance démographique (Cissé, 2006). D'une manière générale, les producteurs agricoles maliens – dont beaucoup opèrent dans des exploitations familiales - sont des producteurs de subsistance, et beaucoup ne sont pas orientés vers les opportunités de marché.

L'importance de l'agriculture pour l'Etat malien est traduite dans la Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui vise principalement à promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive; à assurer l'autosuffisance alimentaire; et à favoriser un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré qui servira de moteur pour la croissance de l'économie. La LOA reconnaît et priorise les petits producteurs et les exploitations familiales, et assure les transitions nécessaires en termes de calendrier et de moyens mobilisés pour atteindre ses objectifs assignés.

L'agriculture malienne est dominée par la céréaliculture – notamment le riz, le mil, le sorgho, et le maïs -, qui concernent 72 % des superficies cultivées et qui occupent une plus grande place dans le régime alimentaire des populations. La production de céréales repose en outre sur environ 805.200 exploitations familiales majoritairement de petite taille. En effet, 68% des exploitations ont moins de 5 ha et 18% ont une superficie comprise entre 5 et 10 ha. Seulement 14% des exploitations dépassent 10 ha. Les systèmes de production sont peu intensifs, avec seulement 2% des superficies semées en semences améliorées, et 26% des superficies cultivées reçoivent une fumure minérale et 28% seulement des superficies sont labourées à l'aide de la traction animale (CSA/PROMISAM, 2009). De gros efforts sont déployés pour la maîtrise de l'eau. C'est ainsi que des plans gouvernementaux d'aménagement ont permis de réaliser plus 100.000 ha avec une maîtrise totale de l'eau d'irrigation de 2003 à 2011 (Coulibaly, 2012).

Au cours des cinq dernières campagnes céréales (tel qu'illustré dans le Tableau 4 ci-dessous), il ressort que la production céréalière a augmenté de façon conséquente en dépit d'une baisse lors de la dernière campagne, due à la faible pluviométrie. Cette croissance de

la production a été aussi accompagnée par une large extension des superficies cultivées. Les subventions du Gouvernement, à travers les différents projets et programmes (dont les Initiatives Riz, Maïs/Blé), et l'adoption continue de variétés améliorées – qui augmentent les rendements de manière substantielle – constituent aussi des facteurs de croissance de la production. Les principaux handicaps des producteurs, surtout de petites tailles, concernent le manque d'infrastructures de stockage et de liquidité – qui font qu'ils vendent la majeure partie de leurs produits après les récoltes –, la volatilité des prix au producteur – surtout inter-saisonnière –, ou encore le manque de relations formelles avec les marchés et d'une manière générale le plus de risque qui pèse sur eux dans le système (Diallo A. S., 2011).

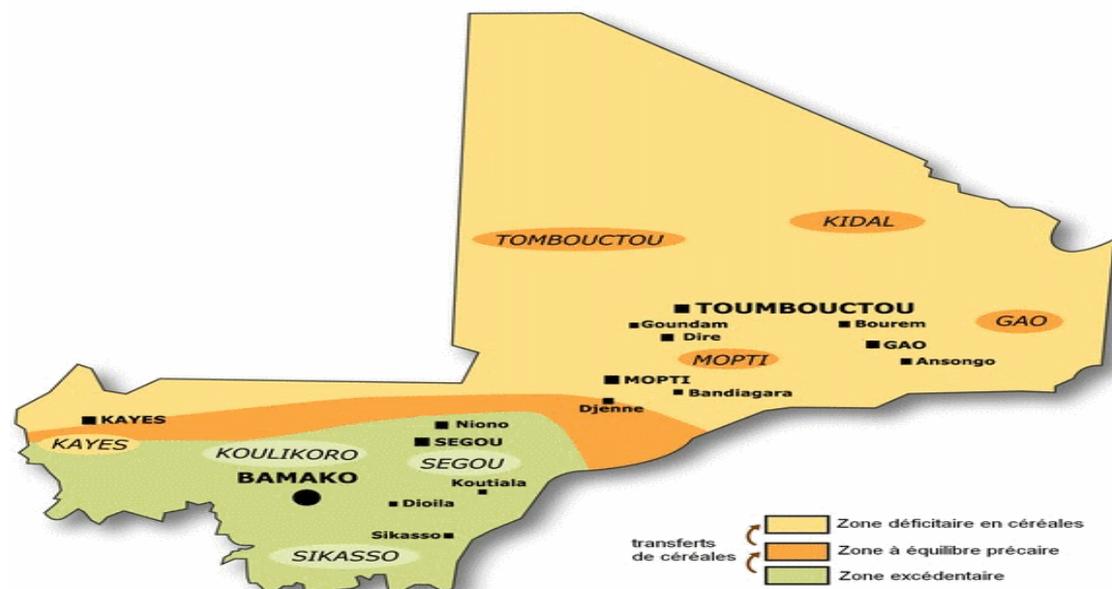
Tableau 4: L'évolution des superficies et des productions céréalières (Hectares et Tonnes)

	Unités	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12
Riz	superficie (ha)	391.869	626.573	665.109	686.496	830.408
	production (T)	1.082.384	1.607.647	1.950.805	2.308.233	1.741.473
Maïs	superficie (ha)	409.916	403.877	558.350	523.375	924.850
	production (T)	689.918	740.108	1.476.995	1.403.576	1.298.234
Sorgho	superficie (ha)	1.090.244	1.041.529	1.520.305	1.225.928	1.685.412
	production (T)	900.791	1.048.688	1.465.620	1.256.806	1.191.020
Mil	superficie (ha)	1.586.278	1.591.720	1.724.496	1.462.583	2.283.665
	production (T)	1.175.107	1.364.469	1.390.410	1.373.342	1.462.139
Total Céréales	superficie (ha)	3.528.213	3.741.287	4.535.466	3.974 772	5.799.431
	production (T)	3.885.477	4.814.871	6.334.440	6.418 091	5.777.729
Variation annuelle	Superficie	7,46%	6,04%	21,23%	-5,5%	45,9%
	Production	5,21%	23,92%	31,5%	15,4%	-10%

Source: élaboré à partir des données de l'EAC

Les zones excédentaires en céréales au Mali sont le Centre, le Centre-Ouest et le Sud du pays, qui sont les zones de productions par excellence. Une bonne partie des régions de Mopti et Kayes, malgré quelques poches de productions, est à équilibre précaire. Les zones Nord et Nord-Ouest du pays sont en général déficitaires en céréales (Figure 6). Les céréales sèches (mil, sorgho et maïs) sont les céréales les plus consommées au Mali, tel qu'illustré dans le Tableau 5 ci-dessous. Le mil est la céréale de base en moyenne dans l'ensemble du pays. Le riz, produit de première qualité et beaucoup plus chère, est en constante progression en matière de production depuis le début des années 1990; c'est la première céréale consommée à Bamako et en milieux urbains, et est aussi la première céréale produite et préférée dans les zones Nord.

Figure 6: Flux céréaliers au Mali



Source: Afrique Verte (2011)

Tableau 5: Céréales consommées par personne, par produit et par région - Kg/an – en moyenne

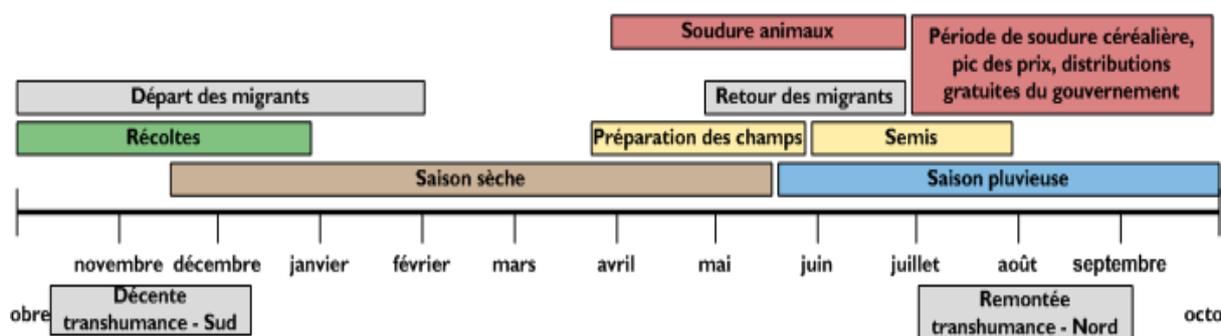
	Kayes	Kkro	Skssso	Ségou	Mopti	Tbtou	Gao	Kidal	Bamako	National
Mil	882	129,8	100,0	179,7	172,7	71,0	55,0	23,0	36,4	114,9
Sorgho	71,4	78,7	90,6	37,4	14,4	32,9	19,6	3,3	15,1	61,2
Riz	35,7	28,6	22,9	48,1	83,8	89,6	95,5	53,4	65,9	52,7
Maïs	35,8	34,9	67,2	12,7	4,0	31,1	1,8	7,6	6,9	43,1
Fonio	2,9	1,1	5,9	6,3	2,4	4,4	16,4	-	0,9	4,9
Blé	2,6	1,0	1,3	1,0	1,6	10,4	5,8	14,4	4,8	2,6

Source: Enquête malienne sur l'évaluation de la pauvreté (2003)

Le Mali, à l'instar de nombreux pays sahéliens, connaît une alternance de bonnes et mauvaises campagnes agricoles, est en proie à l'insécurité alimentaire et a été souvent marqué par des crises alimentaires. Certaines périodes sont restées tristement célèbres au Mali et dans le Sahel. Il s'agit notamment des crises alimentaires de 1973-1974 et 1984-85. Ensuite, la période 2004-2005 fut marquée par l'invasion acridienne couplée avec l'arrêt précoce des pluies. Et enfin, la faible pluviométrie de la dernière campagne agricole 2011-2012 et la crise politico sécuritaire depuis Janvier 2012 auront certainement des conséquences désastreuses - avec les déplacements massifs des populations et les menaces sur le cheptel -.

Tel qu'illustré dans la Figure 8 ci-dessous, la campagne agricole au Mali commence en général vers Mai avec le début des pluies, qui sont déterminantes dans sa réussite. Le début de la campagne coïncide avec la fin de l'année scolaire, qui couvre la période d'Octobre à Juin. La période de récolte débute en Octobre et va jusqu'en début de la nouvelle année, dépendant des types de produits agricoles. Les prix sont en général abordables au cours de cette période. En revanche, les périodes de soudure au deuxième semestre de l'année avec leurs hausses de prix sont particulièrement pénibles pour les ménages.

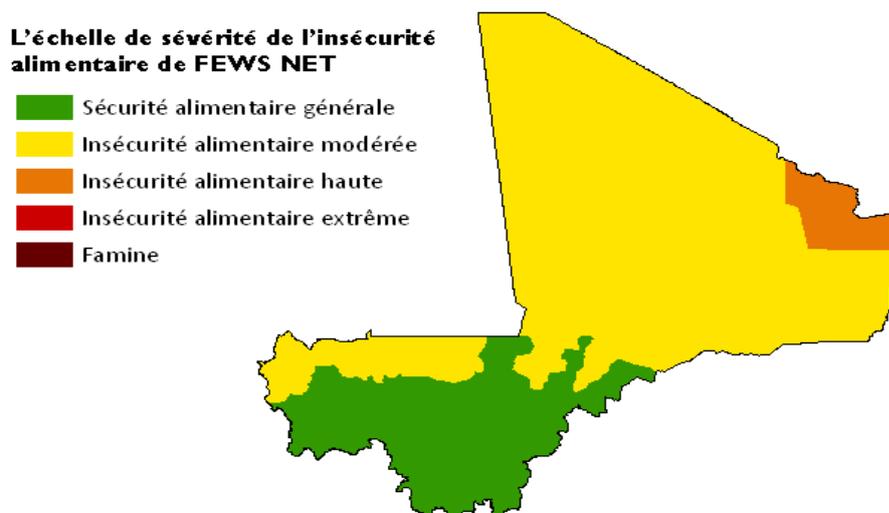
Figure 7: Calendrier saisonnier et évènements significatifs au Mali



Source: FEWSNET (2011)

Selon des études récentes, près de 40% de la population malienne est en situation d'insécurité alimentaire ou de vulnérabilité, et environ 43% des enfants souffrent de malnutrition (MICS, 2010). Près des trois-quarts du Mali (le Nord, l'Est et l'Ouest) sont concernés par l'insécurité alimentaire – soit de la forme modérée, haute ou extrême – (Figure 8). Selon la Banque Mondiale, la sécurité alimentaire est définie comme étant l'accès par toutes les personnes, à tout moment, à une nourriture satisfaisante pour mener une vie active et saine. Elle est basée sur la disponibilité de la nourriture – à travers la production locale, les réserves et/ou les importations -, l'accès physique et économique à la nourriture, la stabilité de la production et des approvisionnements de nourriture, et enfin la qualité sanitaire et nutritive des nourritures. Les principaux facteurs structurels d'insécurité alimentaire au Mali concernent le bas niveau technique et le faible équipement des exploitants agricoles, l'état de pauvreté des populations, le manque d'infrastructures de transport et la dégradation continue des ressources naturelles; les facteurs conjoncturels concernent surtout l'instabilité de la pluviométrie et des crues, les attaques des ennemis des cultures (ex : criquets), et les défaillances du marché (Fofana et al. , 2007).

Figure 8: L'insécurité alimentaire à l'échelle nationale au Mali



Source: FEWSNET (2011)

Pour faire face à l'insécurité alimentaire, le Gouvernement du Mali a mis en œuvre de 1998 à 2005 un Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA). Dans cette dynamique, le

Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA 2006-2015) a ainsi été élaboré visant à vaincre la faim et assurer la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages. Plus précisément, le PNSA cherche entre autres à améliorer les systèmes de stockages de céréales au niveau villageois, accroître la disponibilité des denrées alimentaires animales et végétales, intensifier et diversifier les activités des producteurs ruraux (surtout les femmes), renforcer les capacités des producteurs et adopter de nouvelles techniques de productions, améliorer la commercialisation et la transformation des productions agricoles et contribuer à l'état nutritionnel des populations. Le cadre politique des différentes interventions de sécurité alimentaire est la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) adoptée en 2003 - qui se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché des aliments de base -.

Un Système d'Alerte Précoce (SAP) est en place depuis l'après crise alimentaire de 1984-1985 afin de prévenir d'éventuelles crises alimentaires. Un Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) – mis en place depuis 2004 – est chargé de la mise en œuvre et du suivi des différents programmes. Comme d'autres pays du Sahel confrontés à des problèmes d'insécurité alimentaire, le Mali possède un Stock National de Sécurité pour faire face à des déficits céréaliers et des flambées de prix résultant des situations d'urgence. Il est géré par l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), jadis seule agence nationale de commerce et de distribution de céréales au Mali avant la réforme des années 1980. Il est important de noter que les différentes interventions et structures de sécurité alimentaire au Mali ne comportent pas réellement de volets alimentation scolaire, bien que nombre de leurs objectifs et activités peuvent être considérés comme allant dans le sens de la vulgarisation et la pérennisation de l'alimentation scolaire.

3. ALIMENTATION SCOLAIRE AU MALI

3.1. Evolution au cours des dernières années

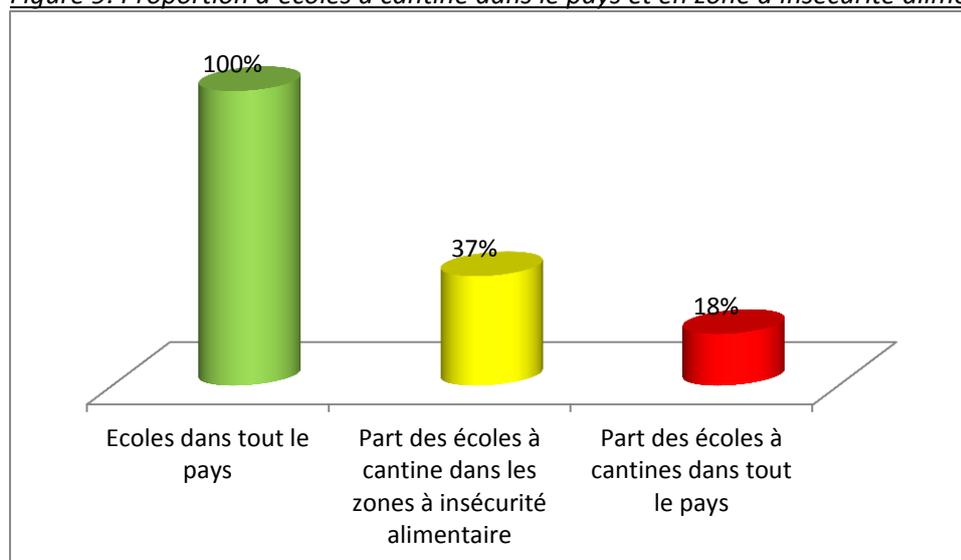
Activité traditionnelle au Mali, puisqu'elle remonte à la période des indépendances – où elle fut institutionnalisée avec la réforme de l'éducation de 1962 -, l'alimentation scolaire a connu une évolution au fil du temps qui l'amène aujourd'hui à être clairement reconnue et acceptée comme étant l'un des moyens les plus efficaces permettant de soutenir la scolarisation et le maintien des enfants à l'école. En effet, dans plusieurs localités du Mali, où les enfants marchent en moyenne plus de trois kilomètres de leurs villages aux écoles – et où la scolarisation des enfants est freinée par les besoins de nourriture et les travaux domestiques (surtout pour les filles) -, il ne peut y avoir d'école sans cantine.

Les programmes d'alimentation scolaire ont été plus ou moins actifs en général au Nord et à l'Ouest du pays, avec un fort appui des ONG et de la diaspora. Cependant, de façon plus structurée, le premier véritable programme d'alimentation scolaire ne remonte qu'à la fin des années 1990 avec le Quick Action Project (Projet d'Action Rapide), où le PAM accordait aux écoles ciblées un appui alimentaire pour soutenir la scolarisation des enfants. L'agence onusienne a ensuite repris cette même initiative à travers son Programme de Pays 2002-2007. Ce plan opérationnel a aussi été accompagné par une structuration accrue des activités de cantine scolaire par le Gouvernement. C'est ainsi que la Coordination Nationale (actuellement érigée par un Centre National) des Cantines Scolaires a été créée au Ministère en charge de l'Éducation au niveau central, ainsi que des postes de chargés de cantines scolaires au niveau déconcentré.

L'un des plus grands acquis de l'alimentation scolaire au Mali est l'adoption de la Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire en Novembre 2009, qui a pour finalité « d'assurer la prise en charge de l'alimentation scolaire de façon pérenne afin que la faim ne soit pas un obstacle à l'accès, au maintien à l'école et au développement de l'élève ». Ses objectifs assignés comportent la coordination des différentes interventions et approches, l'atteinte des OMD sur l'EPT, et le développement local des lieux d'implantation de la cantine (Cabinet/MEALN, 2009). Elle était nécessaire afin de servir de cadre de référence, de garantir la continuité des interventions en dépit des changements politiques, et de permettre une meilleure mobilisation des ressources en faveur de l'alimentation scolaire. Son processus d'adoption a pris environ trois ans. Après qu'un plan d'action ait été assorti au Forum Mondial de Nutrition des Enfants à Chicago en 2007, le Forum National sur l'Alimentation Scolaire de 2008 a lancé la formulation du document de politique, et enfin la dernière étape fut les travaux techniques impliquant des ministères sectoriels sanctionnés par l'adoption en Conseil des Ministres (Diallo A. S., 2012).

Le Mali compte plus de 2.000 écoles à cantines, assistées par l'Etat ou par des partenaires, selon les dernières estimations du CNCS. L'ensemble des efforts conjugués des différents programmes de cantines scolaires assistées qui seront détaillés dans la prochaine section permettent de voir un niveau de couverture nationale en cantines scolaires de seulement environ 18%, tel qu'illustré dans la Figure 9. Par ailleurs, dans les zones à insécurité alimentaire du pays, la proportion des écoles à cantine est de 37%. L'objectif à long terme de l'Etat malien est de couvrir toutes les écoles du pays en cantine scolaire.

Figure 9: Proportion d'écoles à cantine dans le pays et en zone d'insécurité alimentaire

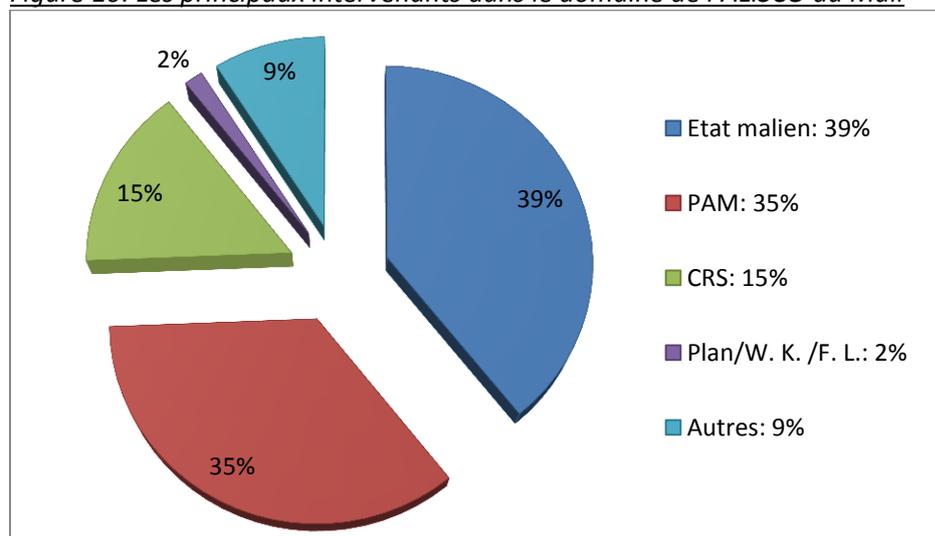


Source: élaborée à partir des dernières estimations d'écoles à cantine

3.2. Les principales interventions

Les principaux programmes d'alimentation scolaires, tels que détaillés dans la Figure 10 ci-dessous, sont assistés entre autres par l'Etat malien, le PAM, CRS, et d'autres organisations. Le Ministère en charge de l'Education est globalement responsable de la coordination et du suivi des programmes. La mise en œuvre et la gestion du programme national d'alimentation scolaire sont décentralisées; elles sont confiées aux Collectivités Territoriales conformément à la décentralisation du secteur de l'éducation.

Figure 10: Les principaux intervenants dans le domaine de l'ALISCO au Mali



Source: élaborée à partir des dernières estimations d'écoles à cantine

3.2.1. L'Etat malien: le programme national d'alimentation scolaire

Historiquement, l'Etat malien n'intervenait que timidement et presque exclusivement dans les régions du Nord. En effet, jusqu'au Forum National sur l'Alimentation Scolaire, tenue en Janvier 2008, l'intervention du Gouvernement se limitait au soutien aux programmes des

partenaires à travers la mise à disposition d'un coordinateur national et de certains agents des ministères afin d'assurer le suivi sur le terrain des programmes des partenaires.

Aujourd'hui, le rôle direct de l'Etat malien s'est progressivement accru pour le voir prendre en charge directement les écoles à travers un programme national lancé en 2009. L'intervention de l'Etat concerne l'apport en vivres, en ustensiles de cuisine et le soutien à la réhabilitation et la construction de cantines pour un total d'environ 809 écoles réparties principalement dans les zones vulnérables et à insécurité alimentaire du pays. Cet engagement vise à mettre en place un cadre institutionnel adéquat pour la promotion de l'alimentation scolaire, aller vers sa pérennisation et soutenir le développement local. Pour cela, le Gouvernement a investi annuellement en moyenne environ 3 milliards de Francs CFA, selon les chiffres de la DFM, pour les achats de vivres et d'autres activités connexes (construction et réhabilitation de magasins et/ou réfectoires).

A noter que la politique nationale vise à terme le changement de statut de cantine assistée en cantine intégrée. Une cantine scolaire intégrée est une cantine entièrement prise en charge dans son approvisionnement et dans son fonctionnement par les communautés.

3.2.2. Le PAM : l'appui à l'éducation de base

Leader mondial dans le domaine, le PAM assiste le plus grand nombre d'école à cantine au Mali à travers son programme d'appui à l'éducation de base, principalement dans les zones (régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti, et le Nord de Koulikoro et Kayes) définies comme étant à insécurité alimentaire. Son assistance lui permet de fournir jusqu'aux magasins des 724 écoles assistées des vivres (céréales, légumineuses, huile végétale enrichie à la vitamine A). C'est donc un total de près de 125.000 élèves qui bénéficient de cet accompagnement, dont le suivi régulier est conduit par des partenaires d'exécution.

Depuis 2009, un tiers des céréales sont directement achetés auprès des petits producteurs dans les zones de surplus agricole par le biais du programme Achat au service du Progrès (P4P). Le PAM distribue aussi une ration à emporter (huile fortifiée) aux filles afin de maintenir à au moins 80% le taux d'assiduité des filles dans les écoles ciblées. Avec les 3,8 millions \$ US investis annuellement, le PAM a aussi soutenu la construction d'infrastructures et la mise en place de jardins potagers et d'aires de reboisements pour certaines écoles dans le cadre de la fourniture d'un paquet éducatif essentiel aux enfants en zone défavorisées. Enfin, le PAM entreprend régulièrement des formations des acteurs au niveau local dans le suivi et la gestion des activités de cantine.

3.2.3. CRS : le programme de la nourriture pour l'éducation et la nutrition infantile

Le programme de la nourriture pour l'éducation et la nutrition infantile de CRS couvre en grande partie la région de Mopti, ainsi que les cercles de Nara et Kolokani dans la région de Koulikoro. Apportant des vivres à 310 écoles – ciblant environ 80.000 élèves – pendant 180 jours de classe, CRS a débuté ses activités au Mali en 1999 en appuyant le PAM dans le cadre des activités d'alimentation scolaire. Par ailleurs, CRS met aussi en œuvre un programme pilote d'alimentation scolaire à base de produits locaux (HGSF), en partenariat avec le PAM et le Ministère en charge de l'Education, pour une durée de 4 ans (2008-2012) dans les zones céréalières au Centre-Nord du pays avec un budget de 1.748.000 \$ US dans 30 écoles, dont 12 pilotes et 18 témoins. Le projet fournit une assistance aux organisations

des producteurs locaux ainsi qu'aux communautés des 12 écoles pilotes pour un approvisionnement progressif des cantines scolaires à partir de la production céréalière de la région.

3.2.4. Autres interventions

Au-delà du programme national et des programmes du PAM et de CRS, d'autres acteurs interviennent aussi dans l'alimentation scolaire. Pour certains, il s'agit d'activités sur le terrain et de rapportage au compte du PAM. Mais pour un nombre relativement réduit, des interventions directes sont conduites. Parmi elles, on note des interventions non négligeables des ONG Plan International, Woiyo Kondeye, et la Fondation Paul Gérin Lajoie.

A noter que d'autres organisations font des activités de santé et de nutrition scolaires et d'appui à la petite enfance bien que ne mettant pas directement en œuvre de programmes de cantines scolaires proprement dits. Comme exemple, on peut citer l'UNICEF, Care Mali, Oxfam GB, WaterAid Mali et Save the Children qui – dans le cadre d'un partenariat pour la promotion de l'approvisionnement en eau, de l'hygiène et de l'assainissement dans les écoles primaires du Mali – mettent en œuvre le programme WASH (Eau, Hygiène & Assainissement) dans au moins 726 écoles primaires du pays jusqu'en fin 2013 afin de contribuer à l'atteinte des OMD.

Enfin, d'autres organisations telles que l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) et The Partnership for Child Development (PCD), organisation britannique, apportent une assistance technique à la conception, la mise en œuvre et la gouvernance des programmes d'alimentation scolaire et visent à promouvoir les initiatives HGFS. Ils appuient ainsi des programmes d'études, de suivi et évaluation, de formation et de renforcement des capacités des acteurs et parties prenantes en ce sens.

4. ANALYSE DU PROGRAMME NATIONAL D'ALIMENTATION SCOLAIRE

4.1. Analyse des besoins

L'ouvrage "Repenser l'alimentation scolaire", qui fait une analyse de l'alimentation scolaire et de sa pérennisation, identifie un programme d'alimentation scolaire pérenne comme étant celui ayant les cinq normes suivantes: un **cadre politique solide**; une **capacité institutionnelle et une coordination solides**; un **financement et une planification stables**; une **conception et mise en œuvre solides**; et une **participation communautaire** ou plutôt une plus grande appropriation du programme par la communauté (Bundy et al., 2009).

Dans cette section, la conception et la mise en œuvre actuelle du programme national d'alimentation scolaire de l'Etat seront d'abord revisités. La deuxième étape consistera à faire une évaluation des contraintes en vue de créer un environnement propice au développement et à la pérennisation de l'alimentation scolaire, examinant alternativement chacune des normes restantes.

4.1.1. Conception et mise en œuvre

La conception des programmes d'alimentation scolaire devrait reposer sur une évaluation correcte de la situation du pays concerné. Il est primordial que le programme identifie clairement les problèmes, les objectifs, et les résultats attendus d'une manière qui corresponde bien au contexte particulier du pays. Il est tout aussi important que le programme cible les bons bénéficiaires et choisisse les modalités de distribution de la nourriture appropriées et un panier alimentaire de qualité. Tout programme d'alimentation scolaire digne de ce nom doit intégrer des actions complémentaires telles que le déparasitage et l'enrichissement des aliments.

L'alimentation scolaire exige une mise en œuvre rigoureuse qui doit être capable de se procurer et de livrer de grandes quantités de nourriture aux écoles ciblées, de garantir la qualité de la nourriture, et de gérer les ressources en toute transparence. Les pays et les partenaires doivent prendre soin d'équilibrer les achats de produits locaux et nationaux pour soutenir les économies locales sans nuire à la qualité et à la stabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Source: "Repenser l'alimentation scolaire" (Bundy et al., 2009)

a. Objectifs :

Le programme national d'alimentation scolaire vise spécifiquement à : favoriser un accès équitable à l'éducation des filles et des garçons ; améliorer les taux de fréquentation ou d'assiduité à la fois des filles et des garçons ; favoriser la rétention des enfants à l'école en particulier celle des filles ; renforcer les capacités des communautés bénéficiaires ; mobiliser les communautés autour de l'école et favoriser la concertation et le dialogue entre les acteurs autour de l'école ; améliorer la santé scolaire et accroître la performance des élèves ; favoriser l'évolution des effectifs scolaires ; et promouvoir la création d'emplois.

Lors de son lancement en 2009-2010, le programme national couvrait 651 écoles ; 100 écoles additionnelles – qui avaient bénéficié d'un accompagnement initial de six mois du PAM – et 58 autres y ont été ajoutées à partir de 2012.

b. Ciblage :

Le programme national cible essentiellement des écoles dans les 166 communes vulnérables. Lors d'une table ronde des bailleurs en 2008, le Gouvernement avait élaboré un programme intitulé "Initiative 166", visant à accélérer la mise en œuvre des OMD dans ces 166 communes, particulièrement en proie aux crises alimentaires et aux défis d'éducation (2009). En outre, trois niveaux de ciblage étaient retenus : le ciblage des régions vulnérables et à insécurité alimentaire – Gao, Kayes et Koulikoro (dans leur partie sahélienne), Kidal, Mopti et Tombouctou -; le ciblage des zones présentant un taux brut de scolarisation inférieur à la fois à la moyenne nationale, à la moyenne régionale et à la moyenne des six régions ; et le ciblage d'écoles distancées des villages de recrutement et/ou ayant de faibles taux de scolarisation, surtout des filles (DNEB, 2008). Cependant, il existe un réel besoin de cibler des écoles de toutes les régions du pays.

En ce qui concerne les cycles à couvrir, la priorité est accordée aux élèves du préscolaire et du premier cycle des villages retenus. Toutefois, s'il existe au sein du même village une école du second cycle qui partage la même cours, des dispositions sont prises pour que les élèves de ce cycle bénéficient pareillement de cette assistance. Les Centres d'Education pour le Développement (CED) et les écoles coraniques seront également pris en compte.

Les communautés sont aussi des bénéficiaires cibles, à travers d'activités génératrices de revenus. La communauté est représentée ici par l'ensemble des personnes issues du village de l'école ou de l'aire de recrutement de l'école qui opèrent autour de l'alimentation scolaire. Les Comités de Gestion Scolaire (CGS) – mis en place par décret¹ dans toutes les écoles -, opérant sous la supervision des communes, sont les premiers représentants de la communauté à l'école ; mais il y a aussi d'autres groupements à base communautaire, les associations de parents d'élève, les groupements de femmes et les petits producteurs agricoles locaux.

c. Provision, dotation et approvisionnement :

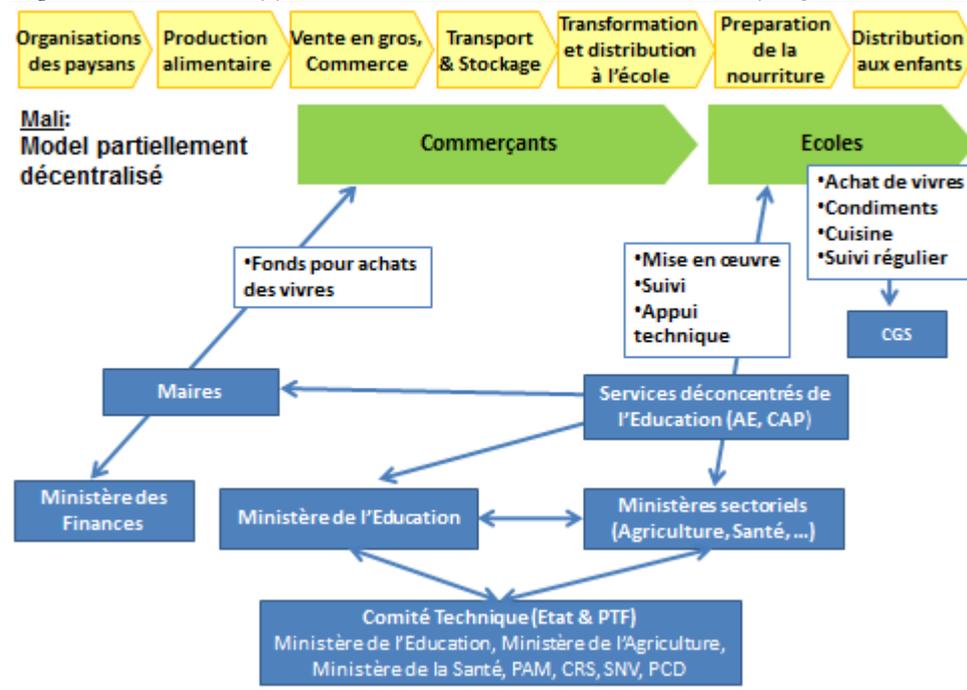
La provision alimentaire dans les cantines est sous la forme d'un déjeuner. Le repas est principalement composé d'aliments de base (mil, sorgho ou riz) agrémentés de condiments et de légumineuses selon les cas. Les dotations des cantines sont trimestrielles selon les normes, même si dans les faits plusieurs écoles du programme national sont soit dotées en retard ou dotées de façon irrégulière. Il n'y a pas de panier alimentaire fixe, ni de qualités et de standards nutritionnels définis pour les nourritures. D'autres faiblesses dans la dotation concernent le fait que les vivres achetés sont souvent totalement différents des habitudes alimentaires des localités bénéficiaires, la coordination avec les CGS est insuffisante dans la livraison, ou encore les vivres sont souvent trop abondants ou trop limités par rapport aux besoins, car les achats sont faits en fonction des estimations brutes des effectifs (Johnson, C. et Janoch, E., 2011).

Dans le processus d'approvisionnement longtemps en vigueur, voir Figure 11 ci-dessous, les Maires reçoivent les fonds du Ministère des Finances en fonction des effectifs scolaires et des besoins alimentaires. Ils communiquent ensuite un appel d'offres, sur la base d'un paiement anticipé, à des fournisseurs (négociants) certifiés pour l'approvisionnement des cantines. Ces fournisseurs achètent alors les vivres sur le marché ou auprès de petits

¹ Dernier en date: Arrêté N° 3370 du 16 Août 2011

producteurs agricoles, avant de les livrer aux écoles ou à la mairie pour les écoles (Masset, E. et Gelli, A., 2011). Cependant, un nouvel arrêté interministériel² prévoit que les CGS gèrent l’approvisionnement des cantines scolaires, après avoir élaboré et fait approuver par leurs mairies de tutelle un plan d’action des ressources allouées. Aux niveaux régional et local, les Académies d’Enseignement (AE) et les Centres d’Animation Pédagogiques (CAP) ont un rôle de suivi et d’appui technique dans le processus.

Figure 11: Model d'approvisionnement et rôles des acteurs du programme national d'ALISCO



Source: PCD

d. Alimentation Scolaire à base de Produits Locaux (HGSF) :

L'un des volets importants de l'alimentation scolaire, qui va dans le sens de sa pérennisation et qui contribue grandement au développement local, est l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux, connu aussi sous le nom de programme HGSF. La catégorie des producteurs locaux concerne les paysans du village, de l'aire de recrutement de l'école ou regroupées sous forme de coopératives ou toute autre forme d'organisations paysannes, pouvant bénéficier d'opportunités pour approvisionner les cantines scolaires avec leurs produits.

Au Mali, le programme HGSF pourrait consister en : i) l'approvisionnement des écoles avec des produits locaux en vue d'encourager la scolarisation (accès et qualité des conditions d'apprentissage) et ii) le soutien à la production locale et par extension à « l'économie locale ». Par ailleurs l'on entend par "achat local" la possibilité d'acheter dans une localité A pour consommer dans cette localité A, mais aussi et en référence à l'irrégularité de la production dans certaines zones du pays, l'idée d'acheter ce qui se produit dans une localité A pour le consommer dans une localité limitrophe B. Dans tous les cas, l'achat devra se faire dans la même zone, voire la même contrée.

² Arrêté interministériel N°2012 0367 du 2 Février 2012. MEALN/MATCL/MEF

Du point de vue communautaire et de l'agriculture, l'objectif est de donner des opportunités supplémentaires de marché et par conséquent permettre une augmentation de la production agricoles et d'accroître les revenus des petits producteurs. D'une manière plus large, le programme HGSF soutient la sécurité alimentaire et le développement local. La politique nationale encourage fortement l'achat de produits locaux pour alimenter les cantines. Certains partenaires (dont CRS et le PAM) ont des programmes pilotes HGSF avec des expériences réussies. Quelques écoles du programme national sont approvisionnées localement – soit à travers des achats directs ou des contributions communautaires -, cependant il n'existe pas réellement d'une manière générale de liens solides entre les producteurs locaux et les programmes d'alimentation scolaire.

Outre la fourniture de repas aux écoles et les activités connexes, le programme HGSF requiert explicitement un développement d'activités dans les domaines du développement communautaire et de l'agriculture. Ces activités devront venir en complément aux actions directement liées à la fourniture de vivres, si l'impact souhaité sur la sécurité alimentaire et l'éducation doit être atteint. Ces activités additionnelles font référence à la sensibilisation et au renforcement des capacités à tous les niveaux, notamment : la transformation de certaines denrées comme la mouture du mil ; le stockage approprié de vivres; la mobilisation communautaire dont l'organisation des petits producteurs autour des écoles à cantines (structuration, formalisation, mise en place de bureaux exécutifs, fédération des groupements, etc.) ; la formation des producteurs en vue de la production en quantité et en qualité et de l'accès aux marchés ; la mise à disposition d'engrais et semences ou encore la prise en compte de la petite mécanisation.

e. Suivi et Evaluation :

De nombreux efforts ont été consentis au niveau central avec les partenaires pour suivre et rapporter la mise en œuvre du programme national. Des acteurs locaux ont également été formés dans le suivi et la remontée des informations. Aussi, des activités d'évaluation ont été conduites par le PAM, PCD et SNV dans quelques écoles cibles, permettant d'informer de la réalité de la mise en œuvre de l'alimentation scolaire dans le pays et des besoins d'amélioration.

Cependant, le programme national souffre de plusieurs insuffisances dans le suivi et évaluation (S&E) et le rapportage. L'absence de stratégie nationale de S&E détaillée et budgétisée en est une des causes majeures et exacerbe plus ou moins des faiblesses qui subsistent telles que : le manque de mécanisme de responsabilisations, de contrôles, et de rapportage avec l'implication effective des communautés ; l'inexistence de bases de données bien structurées ; l'insuffisance de communication des programmes avec la CPS ; l'indisponibilité d'informations désagrégées au niveau local ; les difficultés dans la remontée des informations des niveaux local et régional au niveau central ; l'implication insuffisante des services déconcentrés de l'Education ; les points focaux ne sont pas suffisamment formés pour le S&E; ou encore les rôles et les responsabilités des acteurs à tous les niveaux et les documents clés ne sont pas clairement définis (Rapport d'atelier de S&E, 2011).

4.1.2. Environnement propice : Cadre politique solide

Le degré d'articulation de l'alimentation scolaire dans les structures politiques nationales varie d'un pays à l'autre. Toutefois, en règle générale, un programme qui bénéficie d'une assise politique a

plus de chances d'être viable et d'être mis en œuvre correctement. Dans tous les cas où les pays mettent en œuvre des programmes qu'ils contrôlent totalement, l'alimentation scolaire est incluse dans les structures politiques nationales. D'ailleurs, les programmes les plus ambitieux sont ceux qui sont les plus institutionnalisés : par exemple, le programme est conforté par un arrêt de la Cour Suprême en Inde et il est inscrit dans la constitution au Brésil.

Dans de nombreux pays en développement, l'alimentation scolaire fait partie des stratégies nationales de réduction de la pauvreté ; elle est souvent liée aux secteurs de l'éducation, de nutrition ou de la protection sociale, ou aux plans ou politiques sectoriels. Toute planification nationale de l'alimentation scolaire doit s'assurer que l'Etat a défini le rôle qui, dans son plan d'action pour le développement, est le plus approprié pour l'alimentation scolaire. Avec les efforts entrepris pour harmoniser les bailleurs de fonds, il est de plus en plus important que l'alimentation scolaire, si elle est définie comme une priorité, soit incluse dans les plans sectoriels, ce qui forme le point d'appui d'un financement commun ou d'approches sectorielles qui déterminent les ressources allouées par les bailleurs de fonds.

Source: "Repenser l'alimentation scolaire" (Bundy et al., 2009)

Conscient du rôle déterminant que pourrait jouer l'alimentation scolaire dans le développement de l'éducation et particulièrement dans l'amélioration de l'accessibilité et l'assiduité des élèves, le Gouvernement du Mali a donc adopté une Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire en 2009. La politique nationale, outre le fait qu'elle définisse clairement les axes d'orientations – qui devront être pris en compte dans la conduite des programmes d'alimentation scolaire –, est en lien avec les programmes nationaux et stratégies sectorielles de l'éducation et de sécurité alimentaire (PRODEC, PISE, SNSA, PNSA) en matière de réduction de la pauvreté (CSCR) et d'atteinte des OMD.

Aussi, il est important de noter que la politique nationale met l'accent sur le fait que l'alimentation scolaire est multisectorielle. Les rapports entre les programmes d'alimentation scolaire et d'autres politiques sectorielles - notamment l'agriculture, la nutrition et la santé scolaire -, concernent entre autres : la création d'un lien plus étroit entre la cantine scolaire et l'agriculture basé sur l'utilisation de productions locales tel que détaillé dans la section précédente ; mais aussi il y a les normes de nutrition avec l'utilisation d'aliments enrichis et l'apport de vitamines ; le déparasitage ; l'hygiène et l'assainissement ; ou encore la protection de l'environnement.

Cependant, la politique nationale est challengée par le fait qu'il y a un besoin d'en faire des sensibilisations et de partager son contenu avec les acteurs et responsables du pays, et de concilier d'une manière générale les approches des différents intervenants en matière d'alimentation scolaire. Aussi, le cadre politique et légal de l'alimentation scolaire au Mali devra être renforcé par une Loi d'Orientation sur l'Alimentation Scolaire (LOAS). Cette loi, dont des travaux ont débuté, fixera les grandes orientations de la mise en œuvre de la politique nationale en s'articulant entre autres autour des principes, droits et obligations, modalités de fonctionnement et le S&E des programmes. La LOAS générera non seulement une définition holistique des rôles et responsabilités des acteurs et parties prenantes – dont les Collectivités Territoriales et la communauté - d'une part, mais aussi favorisera un consensus national autour des stratégies et mode de financement.

4.1.3. Environnement propice : Capacité institutionnelle et coordination cohérentes

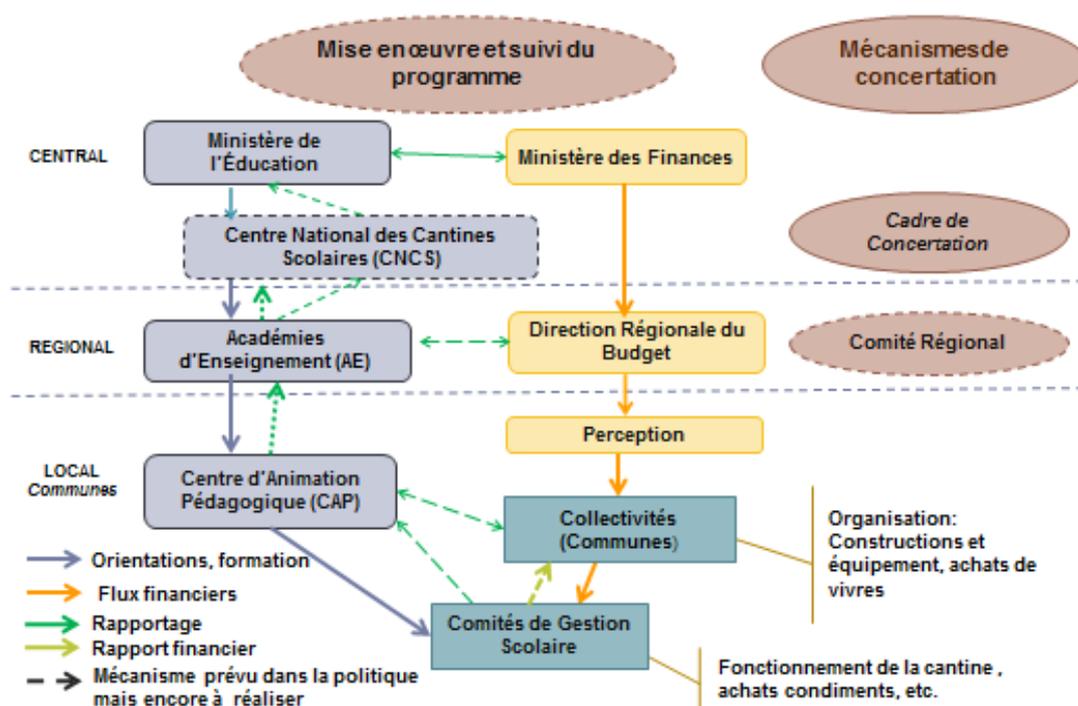
En règle générale, la mise en œuvre d'un programme d'alimentation scolaire est du ressort d'une institution gouvernementale ou d'un ministère dédié. L'expérience nous montre que les programmes d'alimentation scolaire sont d'autant mieux mis en œuvre s'il existe une institution mandatée et responsable pour les prendre en charge. Pour faire son travail correctement, cette institution doit aussi disposer des ressources, des compétences en matière de gestion, du personnel, des connaissances et des technologies nécessaires, tant au niveau central qu'aux échelons infranationaux.

Source: "Repenser l'alimentation scolaire" (Bundy et al., 2009)

Tel que représenté dans la Figure 12 ci-dessous, la gestion de l'alimentation scolaire au Mali au plan central est sous la responsabilité du Ministère en charge de l'Éducation à travers le Centre National des Cantines Scolaires (CNCS), chargé de la mise en œuvre de la politique nationale, de la coordination et du suivi des activités, et de la mobilisation des initiatives en faveur de l'alimentation scolaire. Le CNCS comprend trois divisions de travail : "Planification & Communication" ; "Approvisionnement, Logistique & Contrôle Qualité" ; et "Suivi, Etudes & Evaluation". Le CNCS préside aussi un Cadre de Concertation, composé d'autres structures du département de l'Éducation, des ministères sectoriels et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), qui appuie et suit la mise en œuvre de la politique nationale et offre un cadre de partage d'informations entre acteurs.

Au niveau déconcentré, les AE et CAP sont chargés à leur niveau de la supervision, la coordination et le suivi des programmes à travers surtout leurs chargés des cantines. Les CGS sont responsables du fonctionnement quotidien de la cantine et du rapportage aux CAP et aux Collectivités Territoriales. Ces dernières, qui sont les premiers responsables des écoles, appuient l'organisation et le fonctionnement des activités – à travers les constructions et l'équipement des cantines, ainsi que les achats de vivres. Il existe des comités régionaux des cantines scolaires – plus ou moins fonctionnels -, composés d'acteurs régionaux et présidés par les Gouvernorats de région servant de cadres de concertation déconcentrés.

Figure 12: Organisation institutionnelle et concertation entre parties prenantes de l'ALISCO



Source: PAM/PCD/BM (2011)

La capacité d'action du département de l'Éducation est limitée, tant au niveau central que déconcentré, qui fait qu'il a des difficultés à bien remplir ses obligations. Le CNCS – nouvellement créé – a besoin d'être mieux outillé et renforcé pour accomplir pleinement sa mission. Les points focaux aux niveaux AE et CAP manquent de moyens techniques et logistiques pour faire les suivis de proximité et la remontée d'information, et ils sont aussi assignés à d'autres tâches en plus du suivi des cantines scolaires. Aussi, la mise en synergie avec les départements sectoriels (Agriculture ; Santé ; Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; Développement Social et Solidarité ; ou encore l'Environnement et l'Assainissement) et d'autres structures nationales – telles que le CSA ou l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) –, comme souligné dans la politique nationale, doit être réellement renforcée afin que le programme national puisse être beaucoup plus soutenu aux plan institutionnel et élargi à d'autres interventions complémentaires. Par ailleurs, concernant les PTF et ONG qui font des interventions de santé, d'hygiène et d'assainissement dans des écoles, il serait souhaitable que ces activités soient intégrées ou coordonnées avec les programmes de cantines scolaires. Enfin, il faudrait améliorer la collaboration entre les Collectivités Territoriales et les services déconcentrés, et dynamiser les différents cadres de concertation.

4.1.4. Environnement propice : Financement stable et planification

Les gouvernements planifient et établissent un budget en fonction de leurs priorités, généralement sur une base annuelle définie par un processus de planification nationale. Avec la décentralisation en point de mire, le processus de planification commence par établir les priorités au niveau des villages, ce qui se traduit par des programmes de développement de la gouvernance au niveau local (commune). La budgétisation au niveau national s'appuie sur ces programmes, ce qui garantit qu'elle est en accord avec la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et les plans sectoriels. Le degré d'inclusion de l'alimentation scolaire dans ce processus de planification et de

budgetisation déterminera si les ressources du programme proviendront du budget national ou d'un appui budgétaire général.

Dans la plupart des pays avec un appui externe, le financement du programme est assuré par des organismes ou ONG (aide alimentaire) et par l'Etat (contributions en nature ou en espèces). Quand un pays s'approprie un programme, celui-ci doit bénéficier d'une source de financement stable et indépendante des organismes et ONG (PAM, CRS, ou autres). Cela peut passer par des ressources publiques destinées aux activités de base ou par le financement du développement (approches sectorielles, fonds communs, Initiative pour la mise en œuvre de l'EPT). Aucun programme ne peut être viable s'il ne dispose pas d'un financement stable.

Source: "Repenser l'alimentation scolaire" (Bundy et al., 2009)

Depuis l'adoption de la politique nationale, le Gouvernement du Mali a incontestablement fourni d'énormes efforts pour le financement de l'alimentation scolaire. Au cours des trois dernières années, le budget d'Etat a alloué à l'alimentation scolaire plus de 9 milliards de Francs CFA (voir Tableau 6 ci-dessous). Cependant, ce financement ne suffit pas pour couvrir tous les besoins, et connaît même une variation négative depuis la première année. Aussi, bien que la part des investissements aux cantines scolaires soit en hausse au cours des trois années, la part des cantines scolaires dans l'ensemble du budget d'Etat alloué au département de l'Education demeure dérisoire. Quant à la gestion du financement, il existe une ligne budgétaire dans la Loi des Finances pour l'alimentation scolaire et les fonds sont utilisés selon ses règles et procédures : ils sont transférés, à travers les Directions Régionales du Budget (DRB) et les percepteurs, directement aux Collectivités Territoriales – Conseils de Cercle et Communes disposant de cantines scolaire – ; les ressources sont engagées, liquidées et mandatées par les Communes, avec cependant un appui des CAP dans le suivi (MEALN/MATCL/MEF, 2011).

Tableau 6: Financement des cantines scolaires par le budget d'Etat (en milliers de Francs CFA)

	2010	2011	2012	Total
Alimentation des cantines scolaires et dépenses en investissement (totalement décentralisé)				
Vivres et ustensiles de cuisine	1.883.885	1.888.870	1.983.207	5.755.962
Construction/réhabilitation	1.500.000	1.000.000	800.000	3.300.000
Total	3.383.885	2.888.870	2.783.207	9.055.962
Variation par rapport à l'année précédente		-14,62%	-3,65%	
Part des Cantines Scolaires dans le budget d'Etat du MEALN (totalement décentralisé)				
Budget Ordinaire du MEALN	138.052.503	165.278.246	194.577.051	497.907.800
BSI intérieur du MEALN	9.019.102	4.522.138	1.980.000	15.521.240
<i>Total hors ABS et BSI extérieur</i>	<i>147.071.605</i>	<i>169.800.384</i>	<i>196.557.051</i>	<i>513.429.040</i>
Budget ordinaire consacré aux cantines scolaires	1,36%	1,14%	1,02%	1,16%

Source: DFM/MEALN

Le financement peut être amélioré en accordant une plus grande priorité à l'alimentation scolaire dans les décaissements, et en faisant en sorte que les décaissements se fassent à moment opportun. Toutefois, les montants alloués au programme national pourraient connaître encore d'autres variations – à la hausse comme à la baisse – selon la disponibilité des ressources au niveau du budget d'Etat. L'appui du Gouvernement dépend de la

disponibilité de l'appui budgétaire sectoriel de divers donateurs qui peut aussi varier. Pour pérenniser le financement, il faudrait donc promouvoir des mécanismes qui permettraient d'assurer non seulement la stabilité des financements obtenus, mais aussi de promouvoir l'obtention de financements de plus en plus diversifiés notamment ceux issus du secteur privé, et surtout une meilleure coordination, orientation des contributions de la diaspora.

Le financement des programmes de cantine scolaire souffre aussi de planification avec un manque d'estimation effective des coûts et les inventaires des effectifs des élèves. En plus, il n'existe pas de mécanisme clair pour la traçabilité du financement et la remontée des informations. La collaboration entre la Direction des Finances et du Matériel (DFM) du Ministère en charge de l'Éducation avec les services centraux et déconcentrés de l'Éducation et les Collectivités Territoriales devrait donc être améliorée, avec par exemple l'établissement d'un système de contrôle des dépenses et la publication de la ligne budgétaire allouée aux Communes pour plus de transparence.

4.1.5. Environnement propice : Participation et appropriation communautaires

Les programmes d'alimentation scolaire qui répondent aux besoins des communautés sont contrôlés localement ; ceux qui intègrent une forme quelconque de contribution des parents ou de la communauté, en espèces ou en nature, par exemple en donnant de la nourriture ou en effectuant certaines tâches, sont en général les programmes les plus solides et les plus à même de s'affranchir des bailleurs de fonds et de réussir leur transition. Les programmes qui s'y emploient dès le départ et y veillent constamment sont ceux qui réussissent le mieux.

Source: "Repenser l'alimentation scolaire" (Bundy et al., 2009)

Au Mali, les CGS, composés du Directeur de l'école, des parents d'élève et des représentants de la communauté, sont fonctionnels et engagés dans toutes les écoles. Mais au-delà, c'est toute la communauté qui s'organise diversement pour soutenir la scolarisation de leurs enfants, et apporte ainsi des contributions substantielles (en espèce comme en nature) aux différents programmes. Plus spécifiquement, la contribution minimale de la communauté réside dans la gestion de la cuisson, la prise en charge des frais des condiments, l'entretien de jardins potagers et de champs pour approvisionner la cantine, ou encore la construction d'infrastructures telles que les magasins. Dans des localités comme la région de Kayes, avec une forte culture d'émigration, la diaspora intervient de façon plus conséquente en mettant régulièrement à la disposition des communautés des ressources financières pour la construction d'infrastructures, l'achat de condiments et de vivres, et éventuellement le paiement des cuisinières.

Cependant, l'analphabétisme, le faible niveau d'éducation et d'organisation constituent le principal handicap des communautés. Les CGS, malgré leur fort engagement d'une manière générale, ont un besoin de formation et de renforcement de capacité en matière de mise en œuvre et de gestion des cantines scolaires. Ainsi, le niveau d'engagement et d'implication des communautés peut varier fortement en fonction de leur niveau d'acceptation de l'école, d'alphabétisation et/ou de scolarisation. Cela est confirmé par le fait que les plus fortes implications des communautés dans les cantines scolaires sont notables dans les zones avec une forte présence d'anciens enseignants, ou encore dans des zones ouvertes sur l'extérieur. Enfin, il est important d'envisager des activités de mobilisation et/ou de

sensibilisation au niveau communautaire avant toute implantation de cantine scolaire afin d'assurer une meilleure implication et une prise en main de la cantine par les communautés.

4.2. Synthèse des résultats de l'analyse

A partir de la dernière section, qui fait une analyse descriptive du programme national d'alimentation scolaire (voir Tableau 7 ci-dessous pour un aperçu sur l'état selon les cinq normes de pérennisation), les principales faiblesses et lacunes dans la conception et la mise en œuvre et les besoins d'appuis sont les suivants :

Conception et mise en œuvre :

- *Besoin de définir, sur le plan national et local, des procédures dans le ciblage des écoles ;*
- *Besoin d'avoir des qualités standards des rations, prenant en compte les aspects nutritifs et les habitudes alimentaires ;*
- *Faiblesse dans le processus de dotation, d'approvisionnement et de gestion des vivres avec une faible implication des CGS ;*
- *Faible participation des petits producteurs dans le cadre du HGSF ;*
- *Faiblesse dans le système de S&E, insuffisance d'informations et de données, et faiblesse dans le rapportage.*

Cadre politique :

- *Besoin de partager et diffuser le contenu de la politique nationale ;*
- *Besoin de finaliser le projet de texte de LOAS.*

Capacité institutionnelle et coordination :

- *Besoin de renforcer les capacités du CNCS ;*
- *Besoin de renforcer les points focaux des AE et CAP ;*
- *Besoin de mise en synergie avec les départements sectoriels et des agences/structures nationales de sécurité alimentaire et de santé/nutrition ;*
- *Besoin de coordination avec les structures intervenant dans la santé, l'hygiène et l'assainissement scolaires et les ONG partenaires ;*
- *Faible collaboration entre les Collectivités Territoriales et les services déconcentrés ;*
- *Besoin de dynamiser les cadres de concertation.*

Financement :

- *Le financement des cantines scolaires est faible et instable ; besoin de stabiliser le financement et diversifier les sources de financement (avec une participation du secteur privé) ;*
- *Besoin de renforcer la gouvernance des fonds transférés pour les cantines scolaires.*

Participation communautaire :

- *Analphabétisme/faible niveau d'éducation des communautés ;*
- *Besoin de formation et de renforcement de capacité des CGS ;*
- *Besoin de mobilisation/sensibilisation avant l'implantation des cantines.*

Tableau 7: La situation de l'ALISCO au Mali selon les cinq normes de pérennisation

Normes	Stade latent	Stade émergent	Stade consolidé	Stade avancé
Conception et mise en œuvre	→			
Cadre politique			→	
Capacité institutionnelle et coordination		→		
Financement		→		
Participation communautaire		→		

Source: élaboré à partir de BM/PAM/PCD

5. FEUILLE DE ROUTE DE LA STRATEGIE DE PERENNISATION

Pour soutenir le Gouvernement du Mali et les autres parties prenantes dans la pérennisation de l'alimentation scolaire, en appuyant la transition des programmes assistés vers des programmes intégrés et autonomes, les appuis techniques et les renforcements de capacités pour une première phase au cours de la période 2013-2015 s'orienteront principalement vers les activités ci-dessous autour des cinq grands axes d'interventions interdépendants. La description des activités sous les différents objectifs, les responsables et les partenaires d'exécution, ainsi que les délais et les indicateurs de processus sont détaillés dans le Tableau 8.

- **Conception et mise en œuvre :**

En vue d'harmoniser et de favoriser l'appropriation et l'application, sur le plan national et local, des procédures dans le ciblage des écoles ; d'harmoniser des qualités standards des rations, incluant les aspects nutritifs et les habitudes alimentaires ; d'améliorer le processus de dotation, d'approvisionnement et de gestion des vivres avec une forte implication des CGS ; et de permettre une participation accrue des petits producteurs dans le cadre des HGSF, les activités et mesures suivantes seront prévues :

- L'élaboration d'un manuel de procédures, détaillant les critères de ciblage énoncés dans la politique nationale ;
- La prise en compte dans le manuel de procédures les détails de qualités standards des rations, incluant les aspects nutritifs et les habitudes alimentaires ; les normes précises de dotation, d'approvisionnement et de gestion des vivres en attribuant un grand rôle aux CGS ; et une part des achats auprès des petits producteurs locaux ;
- Le développement d'une stratégie de communication sur les procédures de mise en œuvre de l'alimentation scolaire ;
- Le partage des expériences du PAM (P4P) et de CRS dans les programmes HGSF avec le CNCS et d'autres partenaires ; et
- L'initiation au sein du CNCS d'un projet pilote HGSF dans les zones d'intervention de l'Etat.

Et quant à l'amélioration du système de suivi et évaluation, du rapportage et de la disponibilité d'informations et de données, il sera prévu :

- L'élaboration et la validation de la stratégie nationale de suivi et évaluation
- La diffusion de la stratégie nationale de suivi et évaluation ;
- La finalisation de l'évaluation d'impact de PCD et le partage des résultats avec le CNCS et d'autres partenaires ; et
- La mise à disposition et l'opérationnalité d'une carte et d'une base de données de l'alimentation scolaire.

- **Cadre politique :**

En vue de partager et diffuser la politique nationale de l'alimentation scolaire, des réunions techniques avec les départements sectoriels et les ONG partenaires d'une part,

et des missions de formation et de sensibilisation des acteurs locaux seront nécessaires. Et pour finaliser le projet de texte de Loi d'Orientation sur l'Alimentation Scolaire, une concertation nationale avec les acteurs centraux permettra d'avoir un projet de loi disponible pour la session parlementaire.

- **Capacité institutionnelle et coordination :**

Le besoin primordial sous cet axe est le renforcement des capacités du CNCS. Dans ce cadre, les activités prévues seront :

- La mise à niveau des chefs de département et des nouveaux agents du CNCS ;
- Des voyages d'étude sur la gestion des cantines scolaires ;
- L'équipement du CNCS ;
- Des stages de formation des agents et responsables du CNCS sur les aspects de qualité, de nutrition et de planification ; et
- La formation des agents du CNCS en gestion de situation d'urgence.

A côté du CNCS au niveau central, il est aussi prévu de renforcer les capacités des points focaux au niveau des AE et CAP à travers :

- L'équipement des points focaux AE et CAP ;
- La formation des points focaux AE et CAP sur le suivi et évaluation ; et
- La formation des points focaux AE et CAP sur les procédures de gestion des cantines.

Par ailleurs, le Cadre de Concertation de l'alimentation scolaire au niveau central serait renforcé avec l'adoption des nouveaux termes de référence élaborés concernant ses missions et ses groupes de travail. Enfin, les réunions techniques serviront aussi à favoriser une meilleure collaboration entre les Collectivités Territoriales et les services déconcentrés et rendre plus dynamiques les cadres de concertation déconcentrés.

- **Financement :**

Pour aller vers la pérennisation du financement de l'alimentation scolaire à travers la diversification des sources de financement, il est prévu d'organiser les Collectivités Territoriales et les communautés à générer localement des ressources en vue d'assurer le financement de leurs cantines scolaires. Aussi, dans la même dynamique, l'organisation d'une campagne de mobilisation de fonds, en forme de Téléthon, sera prévue. Enfin, pour renforcer la gouvernance du financement actuel de l'alimentation scolaire, il est prévu de faciliter des rencontres d'échanges entre le CNCS, la DFM, les DRB, les Perceptions, les Collectivités Territoriales et services déconcentrés d'une part ; et de développer un mécanisme de suivi et de rapportage du financement d'autre part.

- **Participation communautaire :**

La première stratégie identifiée pour permettre une meilleure participation des communautés dans l'alimentation scolaire est d'alphabétiser les acteurs au niveau communautaire. Cela nécessitera d'abord une traduction en langues nationales des documents essentiels tels que la politique nationale, la LOAS, les outils de suivi et évaluation et le manuel de procédures ; ensuite une organisation de campagnes

d'alphabétisation à l'endroit des acteurs au niveau communautaire. La seconde stratégie sera de former et de renforcer les capacités des CGS dans la gestion des cantines scolaires d'une manière générale. Enfin, la troisième stratégie consistera à initier des activités au niveau des communautés, telles que les jardinages à l'aide de système de goutte à goutte, impliquant surtout les groupements féminins, destinées à approvisionner les cantines, ou à générer des ressources en faveur des cantines.

Tableau 8: Plan d'action de la Stratégie de Pérennisation de l'ALISCO

Objectifs	Description détaillée des activités	Indicateurs	Responsable	Partenaire associé	Délai
Composante : Conception et mise en œuvre					
Harmoniser, approprier et appliquer, sur le plan national et local, les procédures dans le ciblage des écoles	1. Elaboration d'un manuel de procédures, détaillant les critères de ciblage énoncés dans la politique nationale	Le manuel de procédures est élaboré et validé	CNCS	SNV, PAM et PCD ;	fin Avril 2013
	2. Développement d'une stratégie de communication sur les procédures de mise en œuvre de l'ALISCO	Les procédures sont disséminées	CNCS	PAM et PCD ;	fin Septembre 2013
Harmoniser les qualités standards des rations, incluant les aspects nutritifs et les habitudes alimentaires	3. Prise en compte dans le manuel de procédures les détails de qualités standards des rations, incluant les aspects nutritifs et les habitudes alimentaires	Le manuel de procédures prend en compte les qualités standards des rations, incluant les aspects nutritifs et les habitudes alimentaires	CNCS	DNP/Santé Scolaire, PAM et PCD ;	fin Avril 2013
Améliorer le processus de dotation, d'approvisionnement et de gestion des vivres avec une forte implication des CGS	4. Prise en compte dans le manuel de procédures des normes précises de dotation, d'approvisionnement et de gestion des vivres en attribuant un grand rôle aux CGS	Le manuel de procédures inclut les normes de dotation, d'approvisionnement et de gestion des vivres en attribuant un grand rôle aux CGS	CNCS	DFM, CPS/Education, PAM et PCD ;	fin Avril 2013
Accroître la participation des petits producteurs dans le cadre de l'alimentation scolaire à base de produits locaux	5. Prise en compte dans le manuel de procédures une part des achats auprès des petits producteurs locaux	Le manuel de procédures inclut une part des achats auprès des petits producteurs locaux	CNCS	MA, MEP, PAM et PCD ;	fin Avril 2013
	6. Partage des expériences de P4P et de CRS avec le CNCS et d'autres partenaires	Une rencontre technique d'échanges a eu lieu	CNCS	PAM, SNV, PCD ;	fin Décembre 2013
	7. Initiation au sein du CNCS d'un projet pilote HGSF dans les zones d'intervention de l'Etat	Le projet est conçu	CNCS	MA, PAM, PCD, CRS et SNV ;	fin Février 2013

Améliorer le système de suivi et évaluation, le rapportage et la disponibilité d'informations et de données	8. Elaboration et validation de la stratégie nationale de suivi et évaluation	La stratégie nationale de suivi et évaluation est disponible	CNCS	PCD, PAM et SNV ;	fin Janvier 2013
	9. Diffusion de la stratégie nationale de suivi et évaluation	La stratégie nationale de suivi et évaluation est diffusée	CNCS	PCD, PAM et SNV ;	fin Mars 2013
	10. Finalisation de l'évaluation d'impact et le partage des résultats	Les enquêtes sont faites, les données disponibles et présentées et un document de travail est élaboré	PCD, CNCS	PAM, SNV et autres ;	fin Décembre 2014
	11. Mise à disposition et opérationnalisation d'une carte et d'une base de données de l'alimentation scolaire	La carte et la base de données sont disponibles et opérationnelles	CNCS	PAM, PCD ;	fin Décembre 2014
Composante : Cadre politique					
Partager et diffuser la politique nationale de l'alimentation scolaire	12. Réunions techniques avec les départements sectoriels et les ONG partenaires	Le nombre de départements informés ; le nombre de réunions techniques tenues	CNCS	PAM, PCD ;	fin Janvier 2013
	13. Missions de formation et de sensibilisation des acteurs locaux	Le nombre d'acteurs formés et sensibilisés	CNCS		fin Juillet 2013
Finaliser le projet de texte de Loi d'Orientation sur l'Alimentation Scolaire	14. Concertation Nationale	Le projet de Loi d'Orientation sur l'Alimentation Scolaire est disponible	CNCS		Février 2013
Composante : Capacité institutionnelle et coordination					
Renforcer les capacités du CNCS	15. Mise à niveau des chefs de département et des nouveaux agents du CNCS	Le nombre de participants formés	CNCS		mi-Janvier 2013
	16. Voyages d'étude sur la gestion des cantines scolaires	Le nombre de pays visités ; le nombre de participants.	CNCS		fin Décembre 2014
	17. Equipement du CNCS	Le nombre d'équipements par type reçus	CNCS		fin Décembre 2015

	18. Stages de formation des agents et responsables du CNCS sur les aspects de qualité, de nutrition et de planification	Le nombre de stages effectués ; le nombre d'agents et de responsables formés	CNCS		fin Décembre 2014
	19. Formation des agents du CNCS en gestion de situation d'urgence	Le nombre d'agents formés	CNCS	PAM	fin Décembre 2012
Renforcer les capacités des points focaux AE et CAP	20. Equipement des points focaux AE et CAP	Le nombre de points focaux équipés	CNCS		fin Décembre 2015
	21. Formation des points focaux AE et CAP sur le suivi et évaluation	Le nombre de points focaux formés en suivi et évaluation	CNCS	PAM, PCD ;	fin Mars 2013
	22. Formation des points focaux AE et CAP sur les procédures de gestion des cantines	Le nombre de points focaux formés en procédures de gestion des cantines scolaires	CNCS	PAM, PCD ;	fin Septembre 2013
Favoriser une synergie avec les départements sectoriels et les ONG partenaires	Voir Activité 12				
Favoriser une meilleure collaboration entre les Collectivités Territoriales et les services déconcentrés	23. Organisation de réunions techniques entre Collectivités Territoriales et services déconcentrés	Le nombre de réunions tenues ; le nombre de Collectivités Territoriales et de services déconcentrés impliqués	CNCS	PAM, PCD et SNV ;	fin Décembre 2013
Rendre plus dynamiques les cadres de concertation	24. Finalisation et validation des nouveaux termes de référence du Cadre de Concertation	Une décision du Ministère en charge de l'Education	CNCS	PAM, PCD, SNV et CRS ;	fin Décembre 2013
Composante : Financement					
Stabiliser le financement de l'alimentation scolaire	25. Campagnes de sensibilisation des Collectivités Territoriales, communautés et parents d'élève sur la prise en charge progressive du financement de leurs cantines scolaire	Le nombre de Collectivités Territoriales, de communautés et de parents d'élève sensibilisés	CNCS	PAM, PCD et SNV ;	fin Décembre 2014

Diversifier les sources de financement de l'alimentation scolaire	26. Organisation des Collectivités Territoriales et des communautés à générer des ressources localement en vue de prendre en charge le financement de leurs cantines scolaires	Le nombre de Collectivités Territoriales et de communautés organisées	CNCS	Ministères sectoriels et PTF ;	fin Décembre 2015
	27. Organiser une campagne de mobilisation de fonds (Téléthon)	La campagne de mobilisation de fonds est organisée	CNCS		Fin Janvier 2014
Renforcer la gouvernance du financement de l'alimentation scolaire	28. Facilitation de rencontre d'échanges : CNCS/DFM/DRB/Perceptions/Collectivités Territoriales/ Services déconcentrés	Le nombre d'échanges et de participants par structure	CNCS	DFM, Ministères sectoriels ; PAM, PCD et SNV ;	fin Décembre 2013
	29. Développement d'un mécanisme de suivi et de rapportage du financement	Le mécanisme de suivi et de rapportage est finalisé	CNCS	DFM et Ministères sectoriels ; PAM, PCD et SNV ;	fin Décembre 2013
Composante : Participation communautaire					
Alphabétiser les acteurs au niveau communautaire	30. Traduction en langues nationales des documents essentiels : la politique nationale, la LOAS, les outils de suivi et évaluation et le manuel de procédures	Le nombre de documents traduits	CNCS	CNR-ENF, PAM ;	fin Décembre 2015
	31. Organisation de campagnes d'alphabétisation à l'endroit des acteurs au niveau communautaire	Le nombre de campagnes organisées ; le nombre d'acteurs alphabétisés	CNCS	CNR-ENF, PAM ;	fin Décembre 2015
Former et renforcer les capacités des CGS	Voir Activités 2, 9 et 13				
Mobiliser les groupements au niveau communautaire	32. Initier des activités (ex : goutte à goutte), impliquant surtout les groupements féminins, destinées à approvisionner les cantines, ou à générer des ressources pour les cantines	Le nombre d'activités initiées et réalisées ; le nombre de groupements bénéficiaires	CNCS	MA	Fin Décembre 2015

REFERENCES

- Arrêté Interministériel. (2012). N° 2012 0367/MEALN-MATCL-MEF-SG du 2 Février 2012. MEALN/MATCL/MEF.
- Bundy et al. (2009). *Repenser l'alimentation scolaire: Filets de protection sociale, développement de l'enfant et secteur de l'éducation*. Banque Mondiale.
- Cabinet/MEALN. (2009). Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire.
- Cissé, Abdrahamane. (2006). *Etat des lieux des concertations et contenus de la LOA*. Forum Social Mondial 2006.
- Constitution. (1992). République du Mali.
- Coulibaly, Mohamed Makiyou. (2012). *Contribution au document*. Coordination des projets de développement agricole (VCT/VCF)/Ministère de l'Agriculture.
- CPS. (2010). *Annuaire National des Statistiques Scolaires de l'Enseignement Fondamental 2009-2010*. Ministère de l'Education, de l'Aphabétisation et des Langues Nationales.
- CSA/PROMISAM. (2009). *Proposition d'Orientations Stratégiques pour l'Organisation de Commercialisation des Céréales au Mali*. USAID.
- CSCRP 2012-2017. (2011). *Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté*. République du Mali.
- Diallo, Amadou Sekou. (2011). *An Analysis of the Recent Evolution of Mali's Maize Subsector*. Master's Paper. Michigan State University.
- Diallo, Amadou Sekou. (2012). *Evolution de l'alimentation scolaire au Mali*. Document de Travail. PCD.
- Diallo, Youssouf. (2008). *Politiques agricoles : affaires publiques ou privées? L'espoir grippé des politiques agricoles maliennes*. Défis Sud No. 85, 23-25.
- DNEB. (2008). *Programme de cantines intégrées 2008-2011: Guide de mise en oeuvre*. MEBALN.
- Fofana. et al. (2007). *Analyse de la pauvreté alimentaire au Mali*. ODHD/PNUD.
- Human Development Report. (2011). *Mali: HDI values and rank changes in the 2011*. United Nations Development Programme.
- Initiative 166. (2009). *Accélération des OMD dans les 166 Communes les plus vulnérables*. République du Mali.

- INSTAT/BCR. (2009). *4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat: Résultats Provisoires*. Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce/Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.
- Johnson, C. et Janoch, E. (2011). *Engaging Communities: Evaluating Social Accountability in School Feeding Programmes*. PCD/Harvard Kennedy School of Government.
- LOA. (2006). *Loi d'Orientation Agricole*. Ministère de l'Agriculture.
- Loi d'Orientation sur l'Education. (1999). Présidence, République du Mali.
- Masset, Edoardo et Gelli, Aulo. (2011). *Participation communautaire et liens entre agriculture, nutrition et éducation : conception d'une expérience randomisée d'alimentation scolaire « à base de produits locaux » sur le terrain au Mali*. PCD.
- MEALN/MATCL/MEF. (2011). *Guide d'Orientation sur l'Exécution des Chapitres Transférés aux Collectivités Territoriales dans la Loi des Finances*. pp. 10-12.
- MICS. (2010). *Rapport Final: enquête par grappes à indicateurs multiples*. INSTAT-CPS Santé Français .
- PAM/PCD/BM. (2011). *School Feeding in Mali: A Situation Analysis*.
- PISE III 2010-2012. (2009). *Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Éducation*. Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales.
- PNSA 2006-2015. (2005). *Programme National de Sécurité Alimentaire. Document de Travail de la 1ère phase quinquennale (2006-2010)*. CSA.
- PRODEC 2000-2010. (1999). *Programme Décennal de Développement de l'Éducation*. Ministère de l'Education Nationale.
- Rapport d'atelier. (2011). *Atelier d'appréciation des systèmes de suivi et évaluation (S&E) du programme national d'alimentation scolaire*. DNEB/PCD/PAM.
- SNSA. (2003). *Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire*. Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.